

RAPPORT DE
PRESENTATION
DU

COMPTE
ADMINISTRATIF
2019



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Introduction générale.....	6
L'exécution du Budget principal.....	8
I. Les dépenses de fonctionnement	8
A. Le taux d'emploi des crédits	8
B. Les dépenses de fonctionnement.....	9
1) Les charges à caractère général (chapitre 011)	10
2) Les charges de personnel (chapitre 012)	11
3) Les atténuations de produits (chapitre 014)	13
4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	14
5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66)	15
II. Les recettes de fonctionnement	16
A. Le taux d'emploi des crédits	16
B. Les recettes de fonctionnement.....	17
1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)	17
2) Les ressources fiscales (chapitre 73)	19
3) Les dotations et participations (chapitre 74).....	22
III. Les soldes intermédiaires de gestion progressent.....	24
IV. La section d'investissement.....	25
A. Les dépenses d'investissement hors dette	26
B. Le financement des dépenses d'investissement.....	27
V. Les restes à réaliser	28
VI. La dette du budget principal.....	29
A. Le stock de la dette	29
B. Structure de la dette	29
C. Plan d'extinction.....	30
L'exécution des budgets annexes	31
I. Budget annexe transports.....	31
A. La section de fonctionnement	31
1) Les dépenses de fonctionnement	31
2) Les recettes de fonctionnement	33
B. Les soldes intermédiaires de gestion.....	35

C.	La section d'investissement	35
D.	La dette	36
II.	Budget annexe de l'eau	37
A.	Les charges d'exploitation	37
1)	Les charges à caractère général	38
2)	Les autres charges d'exploitation	39
B.	Les produits d'exploitation.....	39
1)	Les produits des services et du domaine.....	41
2)	Les autres recettes d'exploitation.....	41
C.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	41
D.	Les restes à réaliser	42
E.	Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements.....	43
F.	Les dépenses d'investissement	43
G.	La dette	44
III.	Budget annexe assainissement (Toutes Taxes Comprises)	45
A.	La section d'exploitation.....	45
1)	Les charges d'exploitation.....	45
2)	Les produits d'exploitation	46
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	48
C.	La section d'investissement	48
IV.	Budget annexe de l'assainissement OPTION TVA	49
A.	Les dépenses d'exploitation	49
1)	Les charges à caractère général (chapitre 011)	50
2)	Les autres charges d'exploitation	50
B.	Les recettes d'exploitation	51
1)	Les produits des services et du domaine (chapitre 70)	52
2)	Les autres produits d'exploitation	52
C.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	53
D.	Les restes à réaliser	53
E.	Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions	54
F.	Les dépenses d'investissement	54
G.	La dette	55
V.	Budget annexe DMA M4	55

A.	La section de fonctionnement	56
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	58
C.	La section d'investissement	58
VI.	Budget annexe développement économique vente.....	59
A.	La section de fonctionnement	59
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	60
C.	La section d'investissement	61
D.	La dette	61
VII.	Budget annexe développement économique locations M14.....	62
A.	La section de fonctionnement	62
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	63
C.	La section d'investissement	63
D.	La dette	64
VIII.	Budget annexe développement économique location M4.....	65
A.	Section de fonctionnement	65
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	66
C.	La section d'investissement	66
D.	La dette	67
IX.	Budget annexe abattoir	67
A.	La section de fonctionnement	68
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	69
C.	La section d'investissement	69
D.	La dette	70
X.	Budget annexe activité commerciale tourisme.....	70
A.	La section de fonctionnement	70
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	72
C.	La section d'investissement	72
D.	La dette	72
XI.	Budget annexe Port Dielette.....	73
A.	La section de fonctionnement	73
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	75
C.	La section d'investissement	75
XII.	Budget annexe Cinéma	76

A.	La section de fonctionnement	76
B.	Les soldes intermédiaires de gestion	77
C.	La section d'investissement	77
D.	La dette	77
XIII.	Budget annexe Golf	78
A.	La section de fonctionnement	78
B.	Les soldes intermédiaires de gestion	79
C.	La section d'investissement	79
D.	La dette	79
XIV.	Budget annexe services communs	80
A.	La section de fonctionnement	80
1)	Les dépenses de fonctionnement	80
2)	Les recettes de fonctionnement	82
B.	Les soldes intermédiaires de gestion	83
C.	La section d'investissement	83
D.	La dette	84

INTRODUCTION GENERALE

Après trois années d'existence de la communauté d'agglomération du Cotentin, l'année 2019 a été marquée par l'intégration, au 1^{er} janvier, de nouveaux équipements d'intérêt communautaire tels que la Cité de la Mer, l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin, le golf de Cherbourg-en-Cotentin, le stade hippique et de la Hague, le planétarium Ludiver, le centre aquatique Océalis, l'aire d'accueil des gens du voyage de Valognes....

Cet exercice est également marqué par la restitution d'équipements et de compétences aux communes (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisines centrales, subventions aux associations...) suite aux délibérations prises en 2018. La plupart de ces compétences restituées ont été mises en œuvre dans le cadre de services communs avec une mise à disposition de moyens via la création d'un budget annexe « services communs » pour les communes ayant choisi d'y adhérer.

Afin d'assurer la neutralité financière de ces transferts, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a défini les montants d'attributions de compensation en tenant compte du fonctionnement, de l'investissement et des grosses réparations des équipements transférés, octroyant ainsi les moyens de faire fonctionner, d'entretenir et de renouveler à terme le patrimoine rétrocédé.

Ces changements de périmètres perturbent la comparaison des données entre 2018 et 2019 générant ainsi des évolutions assez importantes qu'il conviendra d'explicitier.

Le budget général 2019, comportant un budget principal et 14 budgets annexes, a été réalisé à hauteur de 285 856 230,80 € en recettes (taux de réalisation de 67,27%) pour 255 522 202,23 € de dépenses (taux de réalisation de 60,13%).

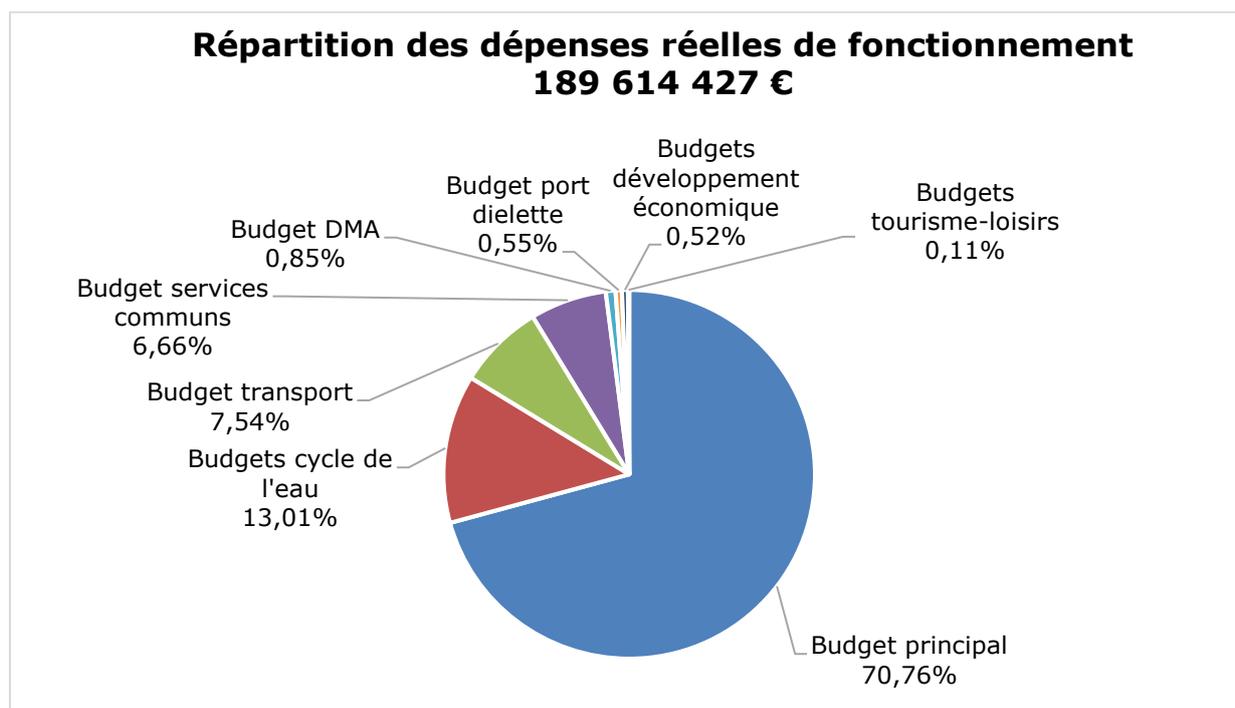
en € tous mouvements	Dépenses (fonct + invt)			Recettes (fonct + invt)		
	Prévu	réalisé	taux réalisation	Prévu	réalisé	taux réalisation
Budget principal	239 778 201,00	160 814 489,55	67,07%	239 778 201,00	172 379 372,23	71,89%
Budget golf	51 506,00	21 269,53	41,30%	51 506,00	28 502,28	55,34%
Budget activité commerciale tourisme	482 893,00	189 700,49	39,28%	482 893,00	214 439,49	44,41%
Budget assainissement TTC	3 912 714,00	926 935,76	23,69%	3 912 714,00	1 879 372,22	48,03%
Budget cinéma	791 593,00	120 890,38	15,27%	791 593,00	88 067,27	11,13%
Budget port Dielette	5 806 167,00	1 983 850,83	34,17%	5 806 167,00	1 840 395,32	31,70%
Budget dév. Éco. Location M4	1 556 975,00	977 755,78	62,80%	1 556 975,00	766 757,77	49,25%
Budget eau	48 923 861,00	23 346 209,80	47,72%	48 923 861,00	24 692 805,87	50,47%
Budget assainissement HT	49 460 032,00	23 484 520,96	47,48%	49 460 032,00	36 550 002,03	73,90%

en € tous mouvements	Dépenses (fonct + invt)			Recettes (fonct + invt)		
	Prévu	réalisé	taux réalisation	Prévu	réalisé	taux réalisation
Budget dev. Éco. ventes	15 386 695,00	7 881 499,15	51,22%	15 386 695,00	8 411 177,28	54,67%
Budget dev. Éco. Location M14	2 595 427,00	1 180 271,52	45,48%	2 595 427,00	1 564 590,82	60,28%
Budget abattoir	497 523,00	132 083,13	26,55%	497 523,00	62 846,48	12,63%
Budget transports	34 181 120,00	17 832 181,37	52,17%	34 181 120,00	18 518 345,82	54,18%
Budget DMA M4	3 629 482,00	2 108 285,73	58,09%	3 629 482,00	2 343 877,50	64,58%
Budget services communs	17 883 199,11	14 522 258,25	81,21%	17 883 199,11	16 515 678,42	92,35%
TOTAUX	424 937 388,11	255 522 202,23	60,13%	424 937 388,11	285 856 230,80	67,27%

En mouvement réels et hors résultats reportés et cessions, concernant la section de fonctionnement, le taux de réalisation des recettes atteint 98,03% et celui des dépenses 86,05%. Pour la section d'investissement, le taux s'établit à 40,65% en recettes et à 27,94% en dépenses.

Mouvements réels	taux réalisation dépenses	taux réalisation recettes
Budget général en fonctionnement	86,05%	98,03%
Budget général en investissement	27,94%	40,65%

Le budget principal représente 71% des dépenses du budget général, suivi des budgets annexes du cycle de l'eau (13% des dépenses), celui des transports publics (8% des dépenses), et des services communs (7% des dépenses).



L'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

En 2019, le budget principal a dégagé 150 009 093,65 € de recettes et 140 311 601,10 € de dépenses. L'exécution budgétaire se présente ainsi, tous mouvements confondus :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat/solde
Fonctionnement (total)	140 311 601,10	150 009 093,65	9 697 492,55	20 139 461,01	29 836 953,56
Investissement (total)	20 502 888,45	22 370 278,58	1 867 390,13	-2 029 313,34	-161 923,21
Total du budget principal	160 814 489,55	172 379 372,23	11 564 882,68	18 110 147,67	29 675 030,35

Le résultat 2019 s'élève à 11 564 882,68 € et le résultat de clôture tenant compte des excédents antérieurs (hors restes à réaliser) s'établit à 29 675 030,35 €, contre 28 240 348,28 € en 2018 soit une augmentation du fonds de roulement de 1 434 682,07 €.

I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 140 311 601,10 €, dont 134 164 412,70 € en opérations réelles et 6 147 188,40 € en opérations d'ordre.

A. Le taux d'emploi des crédits

Le taux d'emploi des crédits permet de mesurer le niveau de réalisation des crédits ouverts au budget, sachant que le terme « emploi » regroupe les notions de dépenses mandatées et de charges rattachées (le service est réalisé mais les pièces justificatives n'ont pas été transmises avant la fin de la journée complémentaire).

€	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	24 816 259,00	20 324 847,89	81,90%
Charges de personnel (chap. 012)	31 127 420,00	30 284 823,16	97,29%
Autres charges de gestion courante (65)	25 375 414,00	24 168 095,82	95,24%
Atténuations de produits (chap. 014)	57 934 492,00	57 898 003,30	99,94%
Total gestion des services	139 253 585,00	132 675 770,17	95,28%
Charges financières (chap. 66)	410 234,00	374 057,71	91,18%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	2 429 943,00	1 114 584,82	45,87%
Dépenses imprévues (022)			n.s.
TOTAL	142 093 762,00	134 164 412,70	94,42%

Les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées de dépenses récurrentes et rigides, avec cependant des incertitudes et des variables difficilement prévisibles.

Parmi les charges à caractère général, dont le taux de réalisation s'élève à 81,90%, les économies par rapport aux crédits budgétés ont principalement été réalisées sur les fournitures, les

contrats de prestations, l'entretien des bâtiments, la maintenance, les études et recherches, les honoraires, et une opération de communication non réalisée et reportée.

Concernant les charges exceptionnelles, le faible taux de réalisation de 45,87% s'explique par un changement d'imputation comptable des subventions versées aux budgets annexes dorénavant enregistrées sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

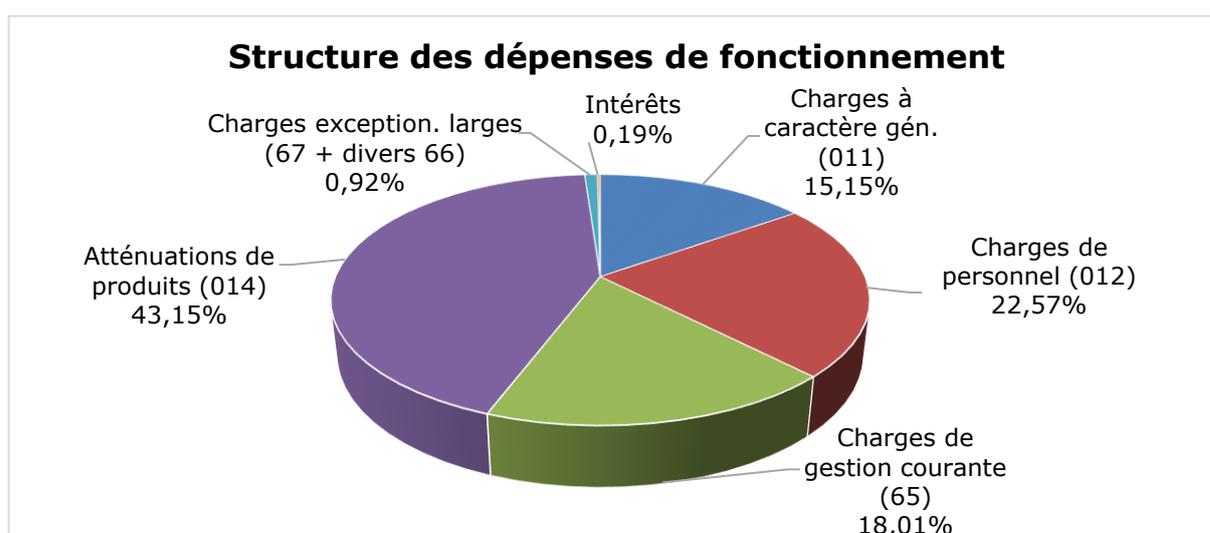
B. Les dépenses de fonctionnement

Suite aux transferts d'équipements et de compétences au 1^{er} janvier 2019, le changement de périmètre vient perturber significativement l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, les charges de fonctionnement s'élèvent à 134,2 M€ pour 2019, en hausse de 4,9% par rapport à 2018.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	22 615	20 325	-2 290	-10,13%	-11,10%
Charges de personnel (012)	28 142	30 285	2 143	7,61%	6,44%
Charges de gestion courante (65)	11 646	24 168	12 522	107,53%	105,27%
Charges nettes d'exploitation	62 403	74 778	12 375	19,83%	18,53%
Atténuations de produits (014)	64 639	57 898	-6 741	-10,43%	-11,40%
Charges de fonctionnement courantes	127 042	132 676	5 634	4,43%	3,30%
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)	553	1 228	675	121,99%	119,57%
Charges de fonctionnement hors intérêts	127 595	133 904	6 309	4,94%	3,80%
Intérêts nets	303	261	-42	-13,90%	-14,84%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	127 898	134 164	6 266	4,90%	3,76%

Les dépenses 2019 se répartissent comme suit :



La spécificité du budget principal de la communauté d'agglomération a trait au poids du chapitre 014 dans la structure des dépenses. Ce dernier représente 43,15% des dépenses réelles

de fonctionnement, il contient notamment l'attribution de compensation pour 46,2 M€ et la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 4,5 M€.

Les charges de personnel représentent quant à elles 22,57% des dépenses, hors attribution de compensation, ce ratio avoisine les 35%.

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général, qui assurent les dépenses courantes d'administration, ont diminué de plus de 10% pour atteindre 20,3 M€ en 2019.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	22 615	20 325	-2 290	-10,13%	-11,10%

Cette baisse s'explique notamment par le transfert de compétences vers les communes (scolaires, enfance, jeunesse, petite enfance) avec une diminution des postes liés à l'énergie, l'électricité, l'alimentation, les fournitures scolaires, les fournitures de petits équipements l'entretien et la réparation de bâtiments publics et autres.

Les comptes 60 sont constitués des produits courants et des fournitures stockables et non stockables (eau, énergie, électricité, chauffage...). Ces dépenses ont atteint 2,9 M€ en baisse de 1,4 M€ :

- Carburants : 694 K€ (-38 K€)
- Energie et électricité : 620 K€ (-222 K€)
- Autres matières et fournitures : 487 K€ (-47 K€)
- Combustibles : 353 K€ (+107 K€) dont 218 K€ pour le centre aquatique Océalis
- Fournitures de petits équipements : 235 K€ (-220 K€)
- Alimentation : 15 K€ (-488 K€).

Les comptes 61 concernent les dépenses d'entretien et de réparations (voies, réseaux, bâtiments), de locations, de maintenance et d'assurance, elles s'élèvent au total à 15,4 M€ en baisse de 244 K€ :

- Contrats de prestations de services : 12 227 K€ (+433 K€) dont 11 689 K€ concernant les contrats de prestation de traitement et de transport des déchets ménagers (+510 K€)
- Autres biens mobiliers : 843 K€ (-297 K€)
- Entretien et réparations bâtiments publics et autres : 149 K€ (-462 K€)
- Etudes et recherches : 426 K€ (+233 K€) dont étude Programme Local Habitat (PLH) et étude commerce
- Matériel roulant : 350 K€ (-37 K€)
- Maintenance : 342 K€ (+18 K€)
- Locations immobilières : 204 K€ (+105 K€) dont 44 K€ pour les Vindits et 47 K€ pour l'hôtel de l'Atlantique.

Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses) ont totalisé 1,7 M€ soit -662 K€ par rapport à 2018 :

- Frais de télécommunications : 244 K€ (-27 K€)
- Honoraires : 232 K€ (+ 80 K€) dont 145 K€ pour animation Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Remboursement de frais : 211 K€ (-306 K€ dont -243 K€ de régularisation de frais seulement sur l'exercice 2018 suite aux transferts de compétence tourisme, zones d'activité, ordures ménagères)
- Frais d'affranchissement : 135 K€ (+3 K€)
- Concours divers : 159 K€ (+45 K€) dont 50 K€ cotisation syndicat mixte Ports de Normandie (ex-PNA)
- Autres services extérieurs : 84 K€ (-119 K€).

Les comptes 63 (impôts) s'établissent à 284 K€ (+54 K€).

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont constituées de la rémunération et des charges pour un effectif de 640,20 ETP sur le budget principal au 31 décembre 2019.

En 2019, les charges de personnel ont ainsi représenté près de 30,3 M€.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges de personnel (012)	28 142	30 285	2 143	7,61%	6,44%

Entre 2018 et 2019 les charges de personnel sont globalement en augmentation, essentiellement suite aux transferts vers la communauté d'agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2019 (Ludiver, Océalis, Pays d'Art et d'Histoire, Syndicat scolaire et bassin de natation de Saint Sauveur) et à la création du service commun service d'information géographique (SIG) porté par la communauté d'agglomération.

De plus, le personnel affecté aux compétences rétrocédées aux communes reste dans le budget principal et donne lieu à refacturation au budget annexe « services communs ».

Article - Code	Article	Réalisé		Evolution €	Evolution %
		2018	2019		
Total		28 142 077,18	30 284 823,16	2 142 745,98	7,61%
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	105 183,58	0,00	-105 183,58	-100,00%
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	379 699,58	0,00	-379 699,58	-100,00%
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	537 575,03	60 366,11	-477 208,92	-88,77%
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	60 285,52	68 763,84	8 478,32	14,06%
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	80 617,00	89 979,00	9 362,00	11,61%
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	156 555,36	167 789,04	11 233,68	7,18%

6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	48 369,00	53 989,00	5 620,00	11,62%
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	11 779 420,88	12 867 849,53	1 088 428,65	9,24%
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	268 698,20	301 996,74	33 298,54	12,39%
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	3 068 022,56	3 552 866,46	484 843,90	15,80%
64131	REMUNERATION	3 314 919,85	4 080 362,27	765 442,42	23,09%
64138	AUTRES INDEMNITES	344 766,40	461 122,71	116 356,31	33,75%
64162	EMPLOIS D'AVENIR	6 167,04	0,00	-6 167,04	-100,00%
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	79 828,28	0,00	-79 828,28	-100,00%
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	0,00	19 810,30	19 810,30	#DIV/0!
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	3 025 918,22	3 443 633,38	417 715,16	13,80%
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	3 813 482,72	4 188 186,53	374 703,81	9,83%
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	170 831,00	177 853,85	7 022,85	4,11%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	538 511,07	313 716,21	-224 794,86	-41,74%
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 722,00	0,00	-2 722,00	-100,00%
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	43 045,48	6 808,26	-36 237,22	-84,18%
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	194 144,81	190 208,15	-3 936,66	-2,03%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	44 587,43	20 712,35	-23 875,08	-53,55%
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	65 560,42	201 591,68	136 031,26	207,49%
6488	AUTRES CHARGES	13 165,75	17 217,75	4 052,00	30,78%

L'évolution est liée à plusieurs facteurs pouvant être regroupés en deux catégories :

- les mesures gouvernementales :
 - ✓ Répercussion en année pleine de la baisse des cotisations patronales chômage au 1^{er} octobre 2018,
 - ✓ Poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) pour environ 100 000 € ;

- les mesures propres à la collectivité :
 - ✓ répercussion de la révision du régime indemnitaire 2018 en année pleine pour près de 340 000 €,
 - ✓ Mise en œuvre d'une revalorisation du régime indemnitaire à compter du 1^{er} octobre 2019 représentant près de 40 000 € sur 2019,
 - ✓ Mise en œuvre d'une revalorisation de la participation employeur à la mutuelle à compter du 1^{er} octobre 2019 représentant 10 000 €,
 - ✓ Mise en œuvre de la politique d'apprentissage pour près de 10 000 €,
 - ✓ Transferts intervenus au 1^{er} janvier 2019 pour un solde estimé à plus de 1,64 millions d'euros,
 - ✓ Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : les avancements de grade et d'échelon ont représenté plus de 325 000 € en 2019 soit 1,1% de la masse salariale.

Parallèlement on constate des évolutions positives ou négatives conséquentes sur certains articles pour les raisons suivantes :

- Pas de réalisé aux articles 6215 et 6217 : les mises à disposition de personnels de communes vers la CAC relevant des budgets annexes assainissement (10) ou services communs (17) ont été mises en paiement directement sur les budgets annexes correspondant à compter de 2019 et les factures liées à la mise à disposition de personnels via les conventions de service mises en place avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin n'ont pas été émises avant la fin de la journée complémentaire,
- Diminution de l'article 6218 : la quasi-totalité des agents gérés par le centre de gestion interviennent sur les compétences gérées par les services communs (restauration scolaire, crèches...). A compter de 2019, les factures ont été mises en paiement directement sur le budget annexe 17,
- Diminution des articles 64162 et 64168 du fait de la fin de contrat des emplois aidés au cours de l'année,
- Diminution de l'article 6455 : en 2018, la facturation de l'assurance risque statutaire avait été établie pour l'ensemble des budgets principal et annexe de l'assainissement. A compter de 2019, le règlement des factures a pu être réalisé distinctement sur chacun de ces budgets,
- Diminution de l'article 6456 : en 2018 certaines factures du Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FNCSFT) d'avant fusion nous sont parvenues et ont donc été régularisées,
- Diminution de l'article 6458 et augmentation parallèle de l'article 6478 avec l'homogénéisation du règlement des chèques-déjeuner sur l'article approprié,
- Diminution de l'article 6475 du fait de la reprise progressive des visites médicales par le service commun RH porté par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et refacturé via les attributions de compensation.

3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits, premier poste de dépense, s'élèvent à 57,9 M€ en baisse de 10,4% soit -6,7 M€ par rapport à 2018.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Atténuations de produits (014)	64 639	57 898	-6 741	-10,43%	-11,40%

Ce chapitre représente 43% des dépenses réelles de fonctionnement globales. Il comprend avant tout les attributions de compensations (AC), liées aux transferts de compétences, aux mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables, ainsi que certains frais de services communs fonctionnels (conventions de mise à disposition pour les autorisations du droit des sols, les ressources humaines, les systèmes d'information et les finances, le système d'information géographique). La communauté d'agglomération a ainsi versé 46 199 423 € à ses 129 communes membres en 2019, contre

53 989 568 € en 2018. Cependant, la contribution nécessaire au financement du budget annexe « services communs » a été prélevée sur les AC définitives des communes membres à hauteur de 9 708 722 € transférant ainsi la dépense au chapitre 65 via la subvention versée au budget annexe.

Les AC seront appelées à se stabiliser dans les années à venir une fois que les transferts de compétences et d'équipements entre les communes et la communauté d'agglomération auront été définitivement arrêtés.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour principal objectif d'assurer la péréquation d'une partie de la croissance des ressources communautaires aux communes membres. Le pacte financier et fiscal adopté en décembre 2017 définit les conditions de mise en œuvre de cette solidarité financière avec les communes membres avec une enveloppe « solidaire » destinée à organiser la péréquation financière entre communes et une enveloppe de « neutralité » visant à garantir la neutralité budgétaire de la création de la communauté d'agglomération par un système de garantie ou d'écrêtement de l'enveloppe individuelle.

Pour 2019, la DSC s'élève à 4 538 984 €, contre 3 648 302 € en 2018, soit une hausse de 891 K€ afin de compenser les pertes de DGF subies par les communes du fait de la création de la communauté d'agglomération et les pertes de produit fiscal pour les communes ayant instauré un abattement de 15% de la taxe sur le foncier bâti des surfaces commerciales de moins de 400 m².

Le solde de ce chapitre est constitué du reversement sur le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 6 227 155 € et du prélèvement sur le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) pour 832 814 € (+62 K€).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Reversement attribution de compensation	53 989 569	46 199 423	-7 790 146	-14%
Dotation de solidarité communautaire	3 648 302	4 538 984	890 682	24%
Prélèvement FNGIR	6 227 155	6 227 155	0	0%
FPIC	771 165	832 814	61 649	8%

4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont destinées à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des tiers de l'établissement, qu'ils soient publics ou privés.

Le chapitre 65 a atteint 24,2 M€ en 2019 soit deux fois plus qu'en 2018 du fait de la contribution du budget principal au nouveau budget annexe services communs pour 9,7 M€ et l'intégration de la contribution au SDIS des communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague pour 4,5 M€.

	K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges de gestion courante (65)		11 646	24 168	12 522	107,53%	105,27%

Les subventions ont totalisé un montant de 4 873 689 €, avec notamment la contribution en faveur de la SPL Développement Touristique du Cotentin pour un montant de 3 103 513 €.

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
Contribution SPL		3 008 982	3 103 513	94 531	3,14%

Ce poste a subi une baisse de 777 K€ notamment du fait des transferts de compétence aux communes avec -423 K€ pour les associations relative à la jeunesse, -112 K€ pour les crèches, ou encore -232 K€ pour les associations sportives et culturelles, ces subventions étant dorénavant attribuées par les communes concernées.

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
Subventions (compte 6574)		5 650 743	4 873 689	-777 054	-13,75%

La contribution au SDIS s'est élevée à 7 461 748 € avec l'intégration des contributions de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague.

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
SDIS		2 951 839	7 461 748	4 509 909	152,78%

Les subventions versées aux budgets annexes sont détaillées ci-après :

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
Subvention transports		634 251	93 534	-540 717	-85,25%
Subvention activités commerciales tourisme		93 016	64 043	-28 973	-31,15%
Subvention golf		4 464	2 517	-1 947	-43,62%
Subvention services communs			9 708 122	n.s.	n.s.
TOTAL subventions budgets annexes		731 730	9 868 215	9 136 485	n.s.

La dynamique constatée sur le versement mobilité (ex versement transport) a permis au budget principal d'abaisser sa subvention d'équilibre au budget annexe « transports », passant de 634 251 € à 93 534 € en 2019.

De plus, parallèlement à la baisse des attributions de compensation, le budget principal a reversé la somme de 9 708 122 € au budget annexe « services communs ».

5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66)

Suite à la rétrocession d'équipements et de compétences aux communes, une partie de l'encours de dette a été transférée soit au budget annexe « services communs », lorsque la

commune y adhère, soit à la commune en direct dans le cas contraire générant une économie de frais financiers de 107 K€ sur l'année 2019.

L'encours de la Cité de la Mer a lui été transféré de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à la communauté d'agglomération augmentant les charges financières de l'ordre de 44 K€.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Intérêts nets	303	261	-42	-13,90%	-14,84%

Les charges exceptionnelles ont doublé en 2019 pour atteindre 1 228 K€.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)	553	1 228	675	121,99%	119,57%

Elles comprennent surtout la subvention pour la Cité de la Mer pour un montant de 967 617 € suite au transfert de l'équipement.

Le chapitre 67 comprend également la subvention vers le budget annexe « cinéma » à hauteur de 27 954 € étant précisé qu'il n'y avait pas eu de versement en 2018. Il n'y pas eu de contribution au budget annexe abattoir (-118 K€) ni au budget annexe déchets ménagers et assimilés (-321 K€) en 2019.

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, se sont élevées à 150 009 093,65 €, dont 148 425 777,19 € en opérations réelles et 1 583 316,46 € en opération d'ordre.

A. Le taux d'emploi des crédits

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 100,68%.

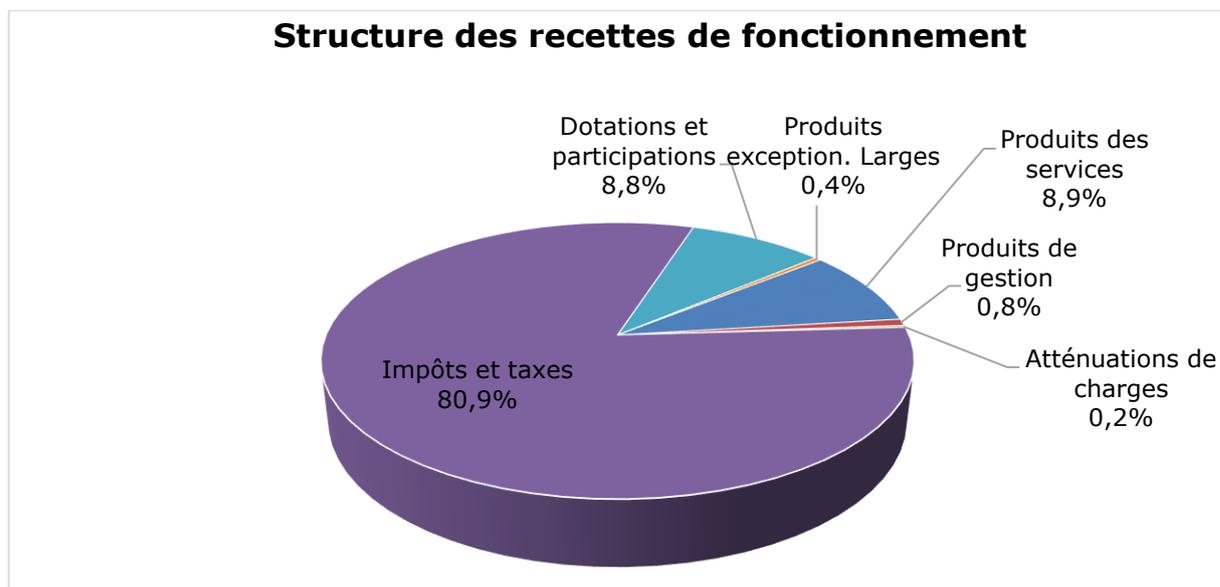
€	RECETTES DE GESTION DES SERVICES		
	Prévisions	Réalisations	Pourcentage de réalisation
70 Produits des services et domaine	14 087 495,26	13 187 088,22	93,61%
73 Impôts et taxes	120 050 139,00	120 064 752,19	100,01%
74 Dotations, subventions et participations	11 935 676,00	13 057 198,13	109,40%
75 Autres produits de gestion courante	910 818,00	1 169 179,82	128,37%
013 Atténuation de charges	33 000,00	332 900,86	1008,79%
TOTAL RECETTES DES SERVICES	147 017 128,26	147 811 119,22	100,54%
76 Produits financiers	49 728,99	43 638,63	87,75%
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	354 518,74	571 019,34	161,07%
78 Reprise sur provisions et dépréciations			
TOTAL RECETTES REELLES (hors cessions)	147 421 375,99	148 425 777,19	100,68%

B. Les recettes de fonctionnement

Tout comme les charges de fonctionnement, les recettes de fonctionnement connaissent des variations importantes, suite au changement de périmètre au 1^{er} janvier 2019, pour atteindre 148,4 M€, en hausse de 9,50% par rapport à 2018.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Produits des services (70)	3 961	13 187	9 226	232,94%	229,32%
Produits de gestion (75)	864	1 169	305	35,37%	33,89%
Produits d'atténuation (013)	453	333	-120	-26,44%	-27,24%
Impôts et taxes (73)	117 577	120 065	2 488	2,12%	1,00%
Dotations et participations (74)	12 474	13 057	583	4,68%	3,54%
Produits de fonctionnement courant	135 328	147 811	12 483	9,22%	8,04%
Produits exceptionnels larges (76 net + 77)	223	615	392	175,57%	172,57%
Produits de fonctionnement (hors cessions)	135 551	148 426	12 875	9,50%	8,31%

Les impôts et taxes représentent 80,9% des recettes de fonctionnement, suivis des produits des services (8,9%) et des dotations et participations (8,8%).



1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine enregistre une forte hausse de +9,2 M€ en 2019 pour s'établir à près de 13,2 M€.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Produits des services (70)	3 961	13 187	9 226	232,94%	229,32%

Cette hausse provient essentiellement des remboursements liés à la mise à disposition du personnel des budgets annexes pour 8,2 M€ et notamment du budget annexe « services communs » créé au 1^{er} janvier pour 7,2 M€.

€	2018	2019	Evolution
Mise à disposition personnel budget DMA M4	588 513	636 690	8,2%
Mise à disposition personnel budget Port Dielette	241 500	246 289	2,0%
Mise à disposition personnel budget promotion tourisme		94 518	n.s.
Mise à disposition personnel budget services communs		7 225 262	n.s.
Mise à disposition personnel budgets annexes	830 013	8 202 758	888,3%

Les remboursements de frais par les budgets annexes sont la contrepartie des moyens mis à disposition (bâtiments, moyens généraux, finances, ressources humaines...) et sont évalués forfaitairement à hauteur de 5% des recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes concernés.

Ces derniers ont augmenté sur 2019 passant de 93 K€ à 2,6 M€ du fait de la mise en place des services communs mais également la refacturation des budgets annexes du cycle de l'eau pour lesquels la refacturation n'avait pas été faite en 2018.

€	2018	2019	var €
Remboursement de frais budget annexe eau	0	953 321	953 321
Remboursement de frais budget annexe assainissement	0	858 311	858 311
Remboursement de frais budget annexe tourisme	92 903	0	-92 903
Remboursement de frais budget annexe services communs	0	806 604	806 604
Remboursement de frais budget annexe	92 903	2 618 235	2 525 333

Les redevances et droits des services perçus au titre des équipements sociaux, culturels, sportifs, et de loisirs ont quant à eux diminué de plus de 67% principalement du fait du transfert aux communes des compétences scolaire, enfance, jeunesse, petite enfance, culture pays d'art et histoire.

Toutefois, certaines redevances à caractère sportif et culturel ont augmenté suite au transfert à la communauté d'agglomération du Planétarium Ludiver (+140 K€), la gestion du pays d'art et histoire (+16 K€), du centre multimédia de Saint Sauveur le Vicomte (+3 K€) du centre aquatique Océalis (+238 K€) et du bassin de Saint Sauveur le Vicomte (+52 K€).

Globalement, les redevances s'élèvent ainsi à 550 K€ pour 2019.

€	2018	2019	var €	var %
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	47 968	159 183	111 215	231,9%
Redevance à caractère sportif (70631)	105 231	390 739	285 508	271,3%
Redevances à caractère de loisirs (70632)	86 905	69	-86 836	-99,9%
Redevances et droits de services à caractère social (7066)	268 979	0	-268 979	-100,0%
Redevances et droits de services périscolaires et d'enseignement (7067)	1 172 003	0	-1 172 003	-100,0%
Total	1 681 087	549 991	-1 131 095	-67,3%

2) Les ressources fiscales (chapitre 73)

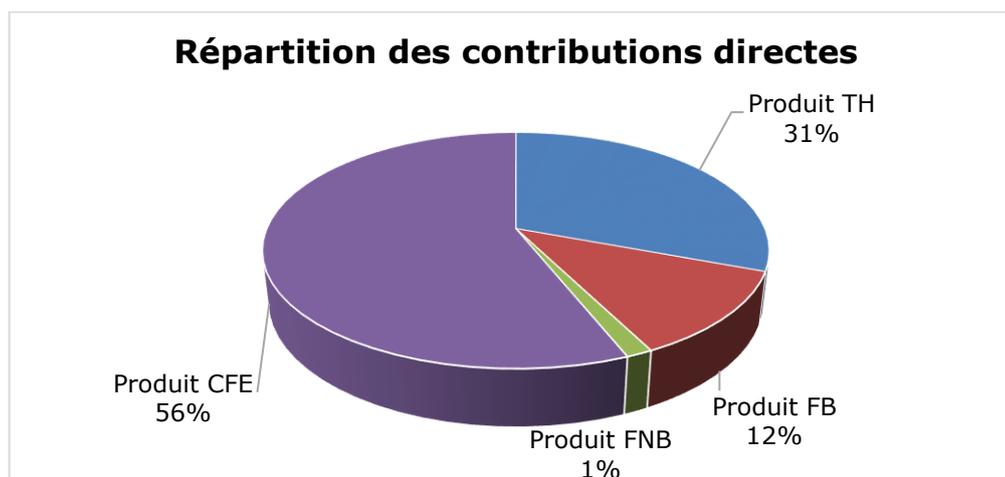
Les ressources fiscales ont atteint 120,1 M€ en 2019 contre 117,6 M€ en 2018 soit une progression de près de 2,5 M€.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Impôts et taxes (73)	117 577	120 065	2 488	2,12%	1,00%

a) Les impôts directs locaux

Suite à la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, cette dernière s'est vue attribuer la totalité des impôts économiques et une partie des recettes de taxe d'habitation et de taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

En termes de structure, la cotisation foncière des entreprises représente 56% des contributions directes, suivies de la taxe d'habitation (31%) et des taxes foncières (13%).



En 2019, la loi de finances avait fixé la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à 2,2%. Ainsi, les bases de la taxe d'habitation (TH) ont évolué favorablement, avec une progression de 3,44%. Avec une dynamique moins prononcée, les bases des taxes foncières (TF) ont également augmenté, de 2,23% pour le bâti et de 1,8% pour le non bâti.

Enfin, les bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ont connu une hausse plus favorable de 1,27% contre 0,59% en 2018. Depuis 2017, les locaux professionnels (hormis les locaux industriels) disposent d'une nouvelle valeur locative révisée égale au produit de la surface pondérée par un tarif au mètre carré, éventuellement ajusté d'un coefficient de localisation. Afin d'éviter de trop fortes variations de la CFE pour les contribuables, des mécanismes de lissage ont été mis en place. Pour la collectivité, cela se traduit par une dynamique de recette plus limitée.

Le conseil communautaire a maintenu les taux d'imposition en 2019.

Ainsi, à taux constants, les produits des impositions directes locales ont atteint un produit total de 79 M€, en hausse de 2,05% par rapport à 2018 (+1,6 M€).

K €	2018	2019	évolution nominale	évolution physique
Base TH	187 903	194 360	3,44%	1,21%
Base FB	294 051	300 610	2,23%	0,03%
Base FNB	10 143	10 326	1,80%	-0,39%
Base CFE	208 096	210 731	1,27%	

taux TH	12,50%	12,50%	0,00%
taux TFB	3,10%	3,10%	0,00%
taux TFNB	10,98%	10,98%	0,00%
taux CFE	21,02%	21,02%	0,00%

				Evolution K€
Produit TH	23 488	24 295	3,44%	807
Produit FB	9 116	9 319	2,23%	203
Produit FNB	1 114	1 134	1,80%	20
Produit CFE	43 742	44 296	1,27%	554

Total produit	77 459	79 043	2,05%	1 584
----------------------	---------------	---------------	--------------	--------------

b) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est recouvrée sur tous les pôles de proximité l'ayant instaurée avant la création de la CA du Cotentin (Cœur du Cotentin, Saint Pierre Eglise, Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Val de Saire, Canton de Montebourg, Cherbourg-en-Cotentin). Les pôles de Côte des Isles ainsi que Douve et Divette avaient instauré la REOM qui est intégrée au budget annexe « déchets ménagers et assimilés » sous nomenclature M4.

Dans l'attente d'une harmonisation des régimes et des taux d'imposition, les taux de TEOM décidés par les conseils de chaque entité l'année précédant la création de la CA du Cotentin ont été une nouvelle fois reconduits en 2019.

La TEOM a atteint 17 260 088 € en 2019, en hausse de 418 101 € par rapport à 2018.

	2018	2019	évolution €	évolution %
TEOM	16 841 987	17 260 088	418 101	2,48%

c) Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales sont composées de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

	€	2018	2019	évolution €	évolution %
CVAE		11 748 827	11 949 768	200 941	1,71%
TASCOM		2 515 357	2 568 738	53 381	2,12%
IFER		5 229 118	5 183 423	-45 695	-0,87%

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux d'imposition est fixé nationalement, est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). La CVAE est due par les entreprises réalisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires, et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite, selon un barème progressif. La CVAE a atteint 11 949 768 € en 2019, en hausse de 1,71% (+200 941 €).

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), assise sur la surface de vente au détail des commerces de plus de 400 m², s'est établie à 2 568 738 €, soit une hausse de 53 381 € par rapport à 2018. Dans un souci de rééquilibrage de la fiscalité entre les commerces de centre-ville et de centre-bourg par rapport à celle des grandes surfaces de périphérie, le conseil communautaire avait délibéré pour porter le coefficient de TASCOM à 1,05 (+5%) à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, l'évolution constatée de la recette (+2,12%) ne reflète pas cette majoration du coefficient multiplicateur probablement du fait d'une diminution des bases taxables à la TASCOM.

Les IFER sont constituées de neuf composantes et concernent essentiellement les installations éoliennes, hydroliennes, gazières, de production d'électricité, les transformateurs électriques. Les recettes se sont chiffrées à 5 183 423 € en 2019, en baisse de 45 695 € par rapport à 2018.

Enfin, la taxe de séjour, dont les tarifs ont été harmonisés sur tout le territoire, a rapporté 1 300 423 € en 2019 contre 820 614 € en 2018 (+58%).

d) Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC constitue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

La communauté d'agglomération est devenue inéligible au FPIC en 2019 avec une sortie en deux temps du fait du mécanisme de garantie qui prévoit le maintien de 70% du montant global reversé à l'ensemble intercommunal (part CAC et part communes) en 2019.

La communauté d'agglomération est à la fois contributrice et bénéficiaire de ce fonds, le solde étant positif à 461 354 € pour l'année 2019 en baisse de 599 042 € sous l'effet du mécanisme de garantie.

€	Notifié 2018			Notifié 2019			Evolution solde FPIC (€)
	prélèv.	reversem.	solde FPIC	prélèv.	reversem.	solde FPIC	
FPIC communautaire	771 165	1 831 561	1 060 396	721 338	1 182 692	461 354	-599 042

En 2017, la CA n'a pas été éligible au FPIC mais a bénéficié du mécanisme de garantie. Cette non-éligibilité a été contestée et a fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal administratif. La communauté d'agglomération a obtenu une première révision favorable fin 2018, et les montants en cause ont été prélevés et versés en 2019 avec un solde de 338 685 €. Une seconde rectification sera imputée sur l'exercice 2020.

Contentieux 2017		
prélèv.	reversem.	solde FPIC
111 476	450 161	338 685

e) L'attribution de compensation perçue

La communauté d'agglomération du Cotentin a perçu 220 046 € d'attribution de compensation de la part de 24 communes au titre des différents transferts de compétences et des mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables.

3) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations s'élèvent à 13 M€ pour 2019, en hausse de 4,68% par rapport à 2018.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Dotations et participations (74)	12 474	13 057	583	4,68%	3,54%

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF s'est élevée à 7 517 236 € en 2019, soit en légère augmentation de 0,98% par rapport à 2018. Elle est composée de la dotation d'intercommunalité pour un montant de 1 095 859 €, en hausse de 222 067 € suite à la réforme engagée en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements, et un accroissement de l'enveloppe à hauteur de 30 millions d'euros de manière pérenne.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêtement national instauré en loi de finances 2015 et a donc diminué de 2,27% pour atteindre 6 421 377 € en 2019.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Dotation d'intercommunalité	873 792	1 095 859	222 067	25,41%
Dotation de compensation	6 570 819	6 421 377	-149 442	-2,27%
Total DGF	7 444 611	7 517 236	72 625	0,98%

b) Les allocations de compensation et de péréquation fiscales

Les compensations fiscales concernent surtout la taxe d'habitation, ces dernières ont augmenté de 5,49%, soit un produit supplémentaire de 91 815 €. Les compensations au titre de la CET ont également augmenté pour s'élever à 161 430 € en 2019.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Compensations TH	1 672 114	1 763 929	91 815	5,49%
Compensations TF	25 933	25 813	-120	-0,46%
Compensations CET	9 910	161 430	151 520	1528,96%
Total compensations fiscales	1 707 957	1 951 172	243 215	14,24%

Devenue variable d'ajustement, la dotation de compensation de la réforme professionnelle (DCRTP) a diminué de 29,55% et atteint 94 967 € en 2019.

€	2018	2019	variation €	évolution %
DCRTP	134 802	94 967	-39 835	-29,55%

Enfin, la communauté d'agglomération a perçu 499 280 € au titre du fonds départemental de péréquation de de la taxe professionnelle (FDTP), soit 78 867 € de plus qu'en 2018.

€	2018	2019	variation €	évolution %
FDTP	420 414	499 280	78 867	18,76%

c) Les autres subventions

Les autres subventions sont issues des partenaires publics et privés.

En 2019, le compte 7478 totalise près de 1,9 M€ (dont 1,7 M€ au titre des déchets ménagers et assimilés) en baisse de 16,07% notamment suite au transfert aux communes des compétences enfance, jeunesse, petite enfance ... avec plus d'1 M€ de subventions transférées.

La communauté d'agglomération a perçu 1 083 952 € par CITEO au titre du soutien à la tonne déchets ménagers dont 484 K€ au titre de 2018.

	2018	2019	variation €	évolution %
Subventions et participations autres organismes (7478)	2 253 005	1 890 888	-362 117	-16,07%

III. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION PROGRESSENT

Le budget principal dégage une épargne nette de 12,5 M€ sur 2019 soit 2,5 fois plus élevé qu'en 2018.

	2018	2019	évolution €	évolution %
K€				
Produits de fonctionnement courant	135 328	147 811	12 483	9,22%
- Charges de fonctionnement courant	127 042	132 676	5 634	4,43%
= EXCEDENT BRUT COURANT	8 286	15 135	6 849	82,66%
+ Produits except. et fin. hs intérêts	223	615	392	175,57%
- Charges except. et fin. hs intérêts	553	1 228	675	121,99%
= EPARGNE DE GESTION	7 956	14 522	6 566	82,53%
- Intérêts	303	261	-42	-13,90%
= EPARGNE BRUTE	7 653	14 261	6 608	86,35%
- Capital	2 849	1 715	-1 134	-39,80%
= EPARGNE NETTE	4 804	12 547	7 742	161,15%

Cette revalorisation des niveaux d'épargnes doit cependant être relativisée du fait notamment de la phase de création de la CAC qui implique toujours des changements de périmètres importants ainsi que des ajustements organisationnels qui ne permettent pas d'assurer strictement l'exécution de toutes les opérations comptables sur une année civile :

Ainsi, un certain nombre de recettes (4,3 M€) n'avait pas été constaté sur l'exercice 2018 venant minorer d'autant le niveau d'épargne nette.

Sur 2019, les changements de périmètres, dus aux transferts d'équipements et de compétences, impactent fortement les évolutions de dépenses et de recettes de fonctionnement rendant l'exercice de comparaison avec 2018 complexe. Cependant, si 2018 apparaissait comme un exercice dégageant une épargne nette faible, 2019 compense cette faiblesse en reprenant notamment les recettes non constatées sur 2018 et en assurant une meilleure exécution des charges et des ressources sur l'exercice. Ce rétablissement de la chaîne de l'épargne se vérifie ainsi dans les ratios financiers de l'EPCI :

	2018	2019
Ep brute / produits fonct.	5,66%	9,65%
Ep nette / produits fonct.	3,55%	8,49%

Pour 2019, le ratio rapportant l'épargne brute aux produits de fonctionnement s'établit à 9,65%, la moyenne de la strate s'élevant à 16,83%. Cette situation plus favorable qu'elle ne l'était en 2018 demandera cependant à être confirmée dans les exercices à venir. La difficile stabilisation de la situation financière et comptable de la CAC présente un niveau malgré tout modeste de l'épargne face aux projets d'investissement qui restent à réaliser ainsi qu'aux aléas pouvant intervenir sur les charges comme sur les recettes à venir notamment du fait de la crise sanitaire du Coronavirus. Les excédents cumulés permettront de limiter le recours à l'emprunt pour les investissements programmés, cependant, notre capacité d'emprunt repose uniquement sur le niveau d'épargne que sauront dégager les budgets à venir et non sur le désendettement attendu le l'établissement.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement hors dette du budget principal s'élève à 26% tandis que le taux d'emploi des crédits, incluant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées), atteint 50%.

€	Prévisions	Réalisations (1)	Taux mandat.	Restes à réaliser (2)	Total (1)+(2)	Taux d'emploi
Dépenses d'équipement	41 756 944	11 702 164	28,0%	10 152 367	21 854 532	52,3%
<i>Immobilisations incorporelles</i>	7 268 025	840 860	11,6%	2 244 846	3 085 706	42,5%
<i>Immobilisations corporelles</i>	10 235 464	3 669 104	35,8%	2 805 695	6 474 798	63,3%
<i>Immobilisations en cours</i>	24 253 455	7 192 201	29,7%	5 101 826	12 294 027	50,7%
Opérations pour compte de tiers	4 496 931	1 362 646	30,3%	547 304	1 909 951	42,5%
Subv. d'équ. et fonds de concours	15 779 465	2 397 231	15,2%	4 762 991	7 160 221	45,4%
Participations et créances rattachées à des participations	1 115 373	1 073 557	96,3%	0	1 073 557	96,3%
Autres immobilisations financières	401 000	0	0,0%	0	0	0,0%
Autres	77 532	29 744	38,4%	44 034	73 778	95,2%
TOTAL inv. réel hors dette	63 627 245	16 565 343	26,0%	15 506 696	32 072 039	50,4%

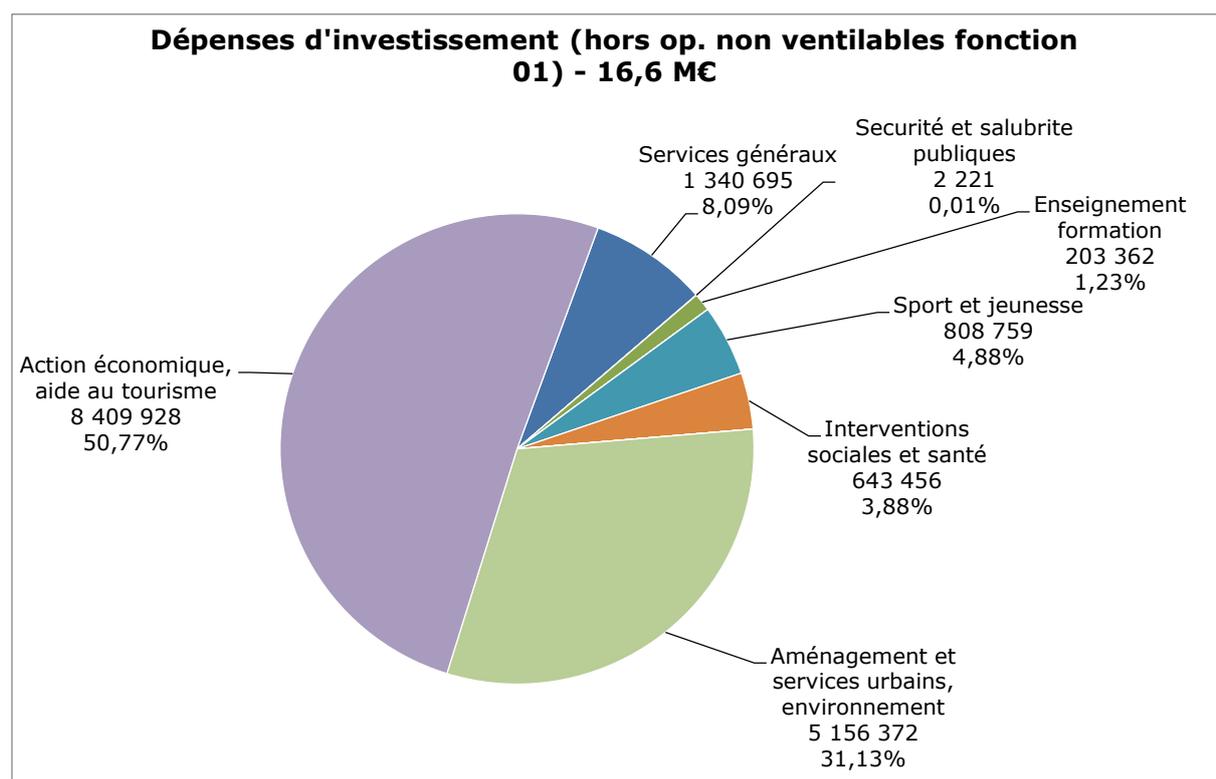
A. Les dépenses d'investissement hors dette

Les dépenses d'investissement hors dette se chiffrent à 16 565 343 € en 2019.

€	2018	2019	Variation €	Variation %
Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 23, 45)	9 007 102	13 064 811	4 057 709	45,05%
Dépenses fin. et divers hors dette (c/ 10,13, 26, 27)	58 220	1 103 301	1 045 081	1795,05%
Total Inv. hors fds concours	9 065 323	14 168 112	5 102 789	56,29%
Fds de concours & Subv éqpt (c/204)	2 148 725	2 397 231	248 506	11,57%
Dépenses d'inv. hors dette (hors chap 16)	11 214 047	16 565 343	5 351 295	47,72%

Le transfert de la Cité de la Mer au 1^{er} janvier fait passer l'action économique au 1^{er} poste de dépenses d'investissement (51%). Viennent ensuite l'aménagement et services urbains, l'environnement (31%) puis les services généraux (8%).

Le transfert des compétences scolaire, enfance, jeunesse, petite enfance... aux communes entraine un déplacement des dépenses d'équipement sur les volets enseignement formation, sport et jeunesse, représentant respectivement 1% et 5% des dépenses (contre 18% et 16% en 2018).



Les principales opérations sont listées ci-après :

- Action économique, aide au tourisme (8 409 928 €)
 - ✓ Phase 4 travaux Cité de la Mer : 4 919 192 €
 - ✓ Titres de participation Cité de la Mer : 858 185 €
 - ✓ Travaux de voirie et acquisition de terrain ZA Saint Pierre Eglise : 1 080 603 €

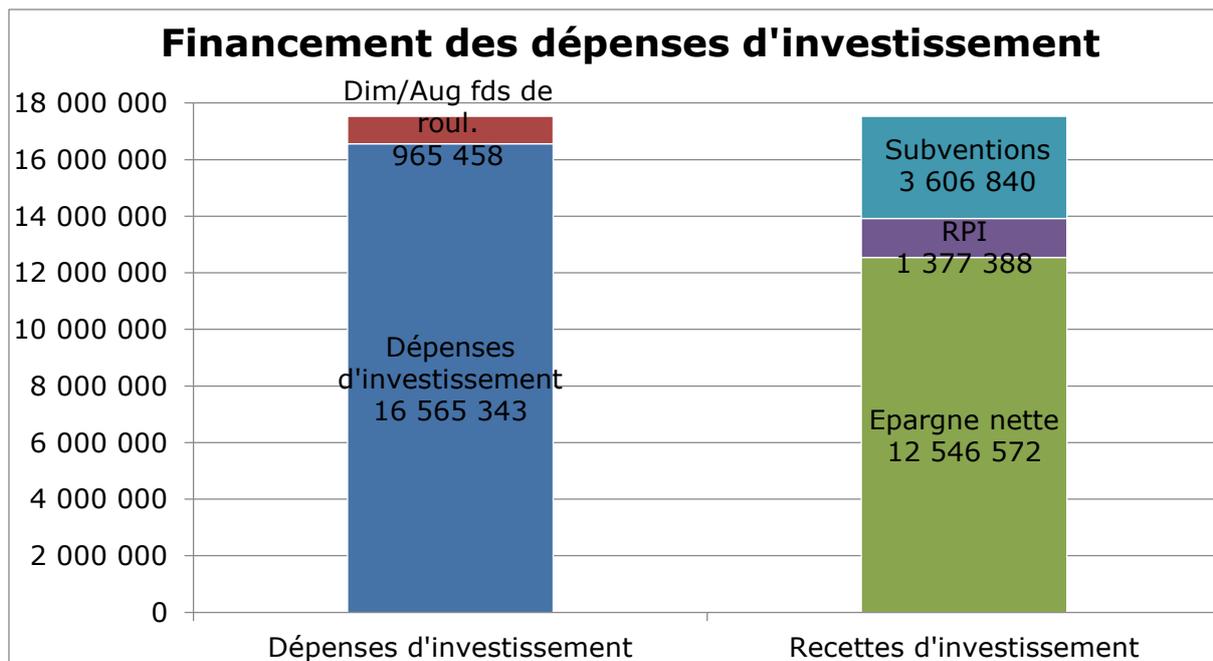
- ✓ Subvention d'équipement développement numérique (réseau FTTH) : 669 251 €
- ✓ Acquisition de terrain ZA Les Fourches (Cherbourg-en-Cotentin) : 249 498 €
- Aménagement et services urbains (5 156 372 €)
 - ✓ Collecte et traitement des ordures ménagères : 2 055 546 €, dont 647 853 € d'acquisition de bennes OM, 166 991 € de matériel de transport, 137 691 € matériel de transport compostage, 166 991 € de camion benne, 215 373 € de titres de participation SPL NORMANTRI
 - ✓ Aménagement du bourg de Siouville-Hague : 1 023 439 €
 - ✓ Biens mobiliers opérationnels fibre optique FTTH : 581 974 €
 - ✓ Travaux cycle de l'eau GEMAPI : 359 809 €
 - ✓ Frais d'étude plan climat : 108 830 €
- Services généraux (1 340 695 €)
 - ✓ Fonds de concours aux communes membres : 398 607 €
 - ✓ Fibre optique Manche Numérique : 314 086 €
 - ✓ Maison des services Bricquebec : 79 741 €
- Sport et jeunesse (808 759 €)
 - ✓ Construction bâtiment base nautique Dielette : 326 960 €
 - ✓ Travaux espace aquatique Valognes : 199 356 €
 - ✓ Travaux centre équestre Les Pieux : 105 533 €
- Interventions sociales et santé (643 456 €)
 - ✓ Construction pôle de santé Valognes : 640 030 €
- Enseignement formation (203 362 €)
 - ✓ Subvention travaux site universitaire : 140 000 €
 - ✓ Frais d'étude réhabilitation Intechmer : 49 549 €.

B. Le financement des dépenses d'investissement

Le financement de l'investissement est assuré par l'épargne nette (71,57%), les subventions (20,57%), et les ressources propres (7,86%).

	€	Dépenses	Recettes	Structure
Dépenses d'investissement		16 565 343		
Augmentation fonds roulement (*)		965 458		
Epargne nette			12 546 572	71,57%
Ressources propres d'investissement (RPI)			1 377 388	7,86%
Subventions			3 606 840	20,57%
Emprunt			0	0,00%
TOTAL		17 530 801	17 530 801	100,00%

(*) hors transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire



Le faible taux de consommation des crédits d'investissement (26%) permet de maintenir un financement de la section sans avoir à faire appel à l'emprunt tout en augmentant le fonds de roulement. Cette situation favorable permet de conserver un résultat cumulé excédentaire de plus de 21 M€ susceptible de financer les programmes inscrits au budget sans recourir à l'emprunt.

V. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 se présentent ainsi :

en €	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	29 836 953,56			29 836 953,56	
Investissement (total)	-161 923,21	15 523 038,81	6 926 496,27		8 758 465,75
Total	29 675 030,35	15 523 038,81	6 926 496,27	21 078 487,81	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser du budget consolidé dégage un excédent de 21 078 487,81 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées. En 2019, celles-ci concernent essentiellement les immobilisations en cours (5,1 M€), les immobilisations corporelles (2,8 M€) et incorporelles (2,2 M€), les subventions d'équipement à verser (4,8 M€).

Concernant les recettes, les restes à réaliser correspondent aux titres de recette restant à émettre et destinés à financer les dépenses reportées. Il s'agit essentiellement des subventions d'investissement à recouvrer (3,6 M€) et du FCTVA (2,3 M€). Aucun emprunt restant à réaliser n'est à constater au 31 décembre 2019.

VI. LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

A. Le stock de la dette

Le stock de dette du budget principal s'élève à 13 785 373 € au 31 décembre 2019, soit un encours par habitant de 74,14 €, niveau inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération de strate équivalente en 2018 (371 €/habitant).

L'encours de dette a évolué au regard des transferts d'équipements et de compétences opérés au 1^{er} janvier. Ainsi, l'encours de la Cité de la Mer a été intégré pour 4,4 M€ tandis que plus de 5,8 M€ ont été transférés aux communes concernées soit directement soit à travers le budget annexe « services communs ». Avec un remboursement de capital de 1,7 M€, l'encours a donc diminué de 3,2 M€ au total.

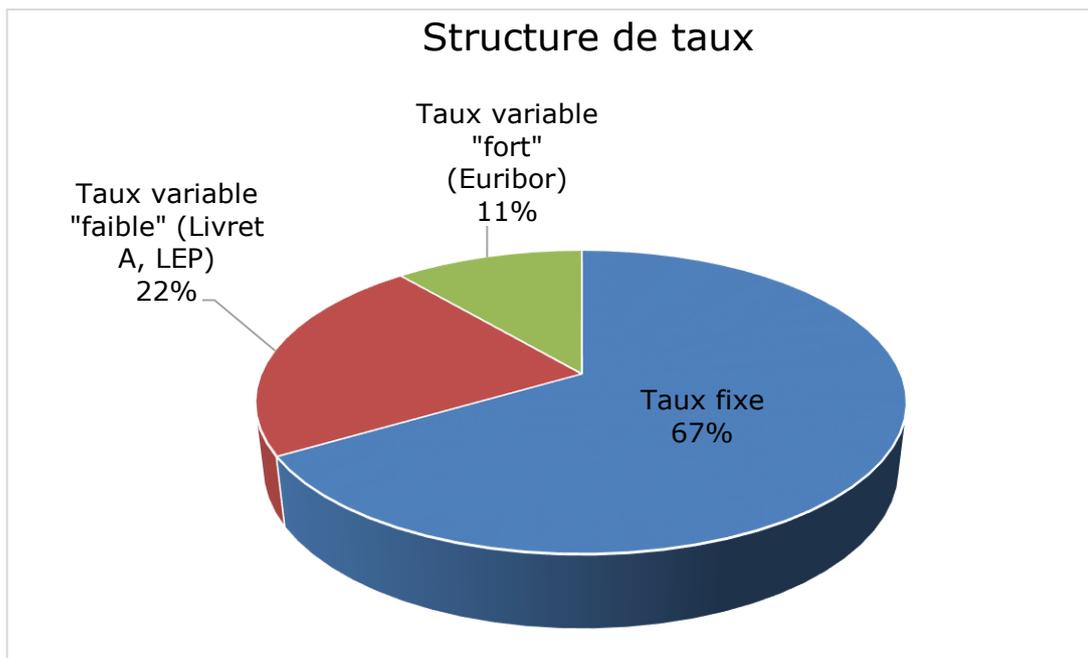
€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	17 580 637	16 947 007
+ Encours Cité de la Mer		4 404 028
- Emprunts transférés services communs/communes		5 850 869
- Remboursement du capital	2 848 570	1 714 793
+ Emprunt	38 438	
= Variation de l'encours	-2 810 132	-3 161 634
= Encours brut au 31 décembre	16 947 007	13 785 373

La capacité de désendettement, qui permet de mesurer la solvabilité financière en déterminant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette grâce à la totalité de l'épargne brute, s'élève à 1 année quand la moyenne de la strate affiche une capacité de désendettement de 4,85 années en 2018.

Avec un taux moyen de 2,12%, le coût de la dette est maîtrisé.

B. Structure de la dette

La dette est majoritairement à taux fixe pour 67% de l'encours et 33% sur des taux variables indexés sur le livret A, le LEP ou l'Euribor actuellement à des niveaux très faibles voir négatifs.

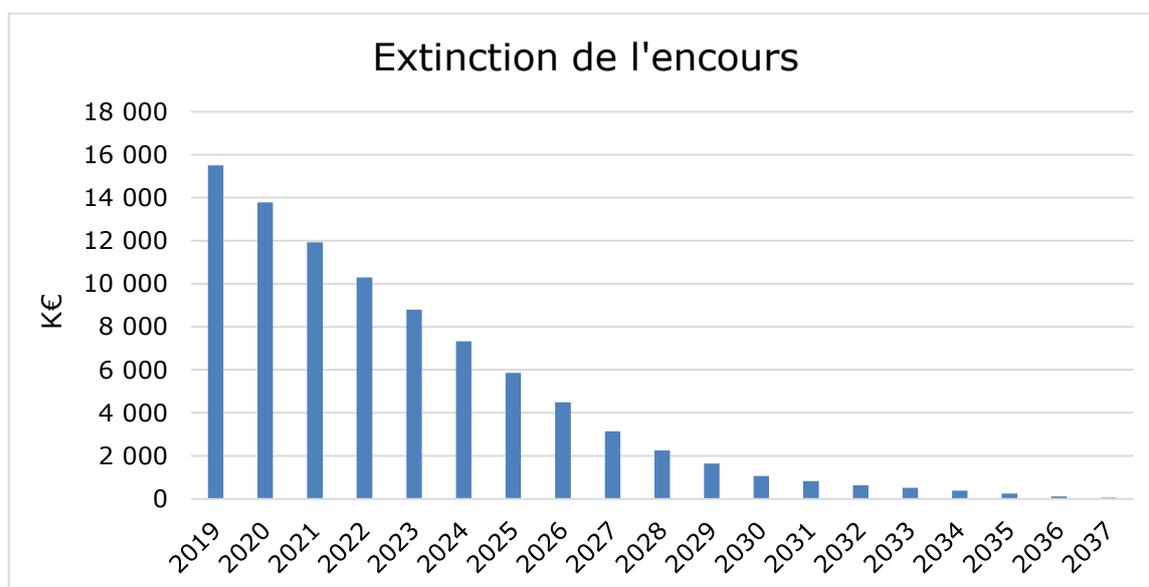


Au regard de la charte Gissler, la dette est entièrement sécurisée avec 100 % de 1A c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable.

C. Plan d'extinction

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 9 années.

Sans emprunt nouveau, la dette diminuerait de 7,9 M€, soit 58% de l'encours actuel, sur les 5 prochaines années, et la dette se trouverait éteinte en 2037 :



L'EXECUTION DES BUDGETS ANNEXES

I. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le budget annexe transports comprend l'organisation des transports publics urbains de Cherbourg-en-Cotentin, dont la gestion est assurée par la société Kéolis dans le cadre d'une délégation de service public.

Par ailleurs, au titre de sa compétence d'organisation de la mobilité sur son ressort territorial, la CA du Cotentin intervient sur les transports scolaires hors CEC depuis 2017 et les transports de voyageurs non urbains depuis 2018.

Pour les transports scolaires hors CEC et le transport interurbain, une convention entre le Département, la Région et la CA du Cotentin a été signée.

L'exécution du budget transport se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	15 305 021,50	15 474 274,36	169 252,86	851 056,37	1 020 309,23
Investissement (total)	2 527 159,87	3 044 071,46	516 911,59	-4 556 424,78	-4 039 513,19
Total	17 832 181,37	18 518 345,82	686 164,45	-3 705 368,41	-3 019 203,96

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'élève à +686 164,45 €. En y intégrant les résultats antérieurs, le résultat s'établit à -3 019 203,96 € contre -3 705 368,41 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 686 164,45 €.

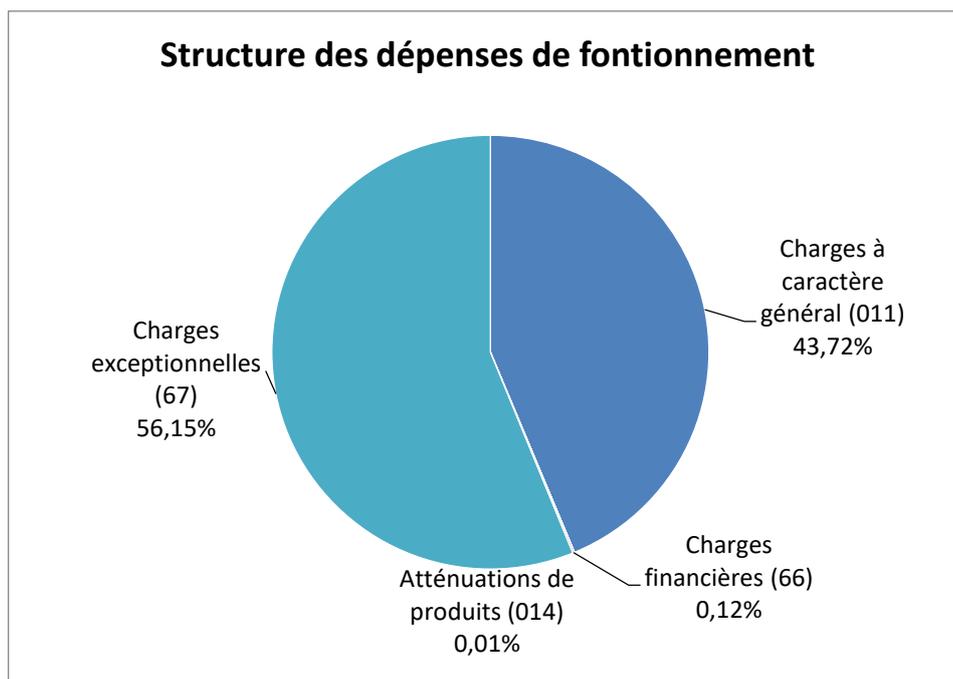
En tenant compte des restes à réaliser en dépenses (4 951 186,73 € notamment frais d'études et matériel de transport) et en recettes (subventions d'investissement pour 14 926 819 € liées au projet du BNG, à l'acquisition de bus hybrides, à la billettique), le résultat est ramené à +6 956 428,31 €.

A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 96,58%, ont diminué de 4,76%, soit -716 K€.

€	2017	2018	2019	Evolution 2019/18 €	Evolution 2019/18 %
Charges à caractère général (011)	2 513 163,59	7 436 264,25	6 252 756,04	-1 183 508,21	-15,92%
Atténuations de produits (014)	102 699,66	1 502,26	952,13	-550,13	-36,62%
Autres charges de gestion courante (65)	31 200,00	0,00	0,00	0,00	
Charges financières (66)	19 911,40	19 545,76	17 866,94	-1 678,82	-8,59%
Charges exceptionnelles (67)	7 414 395,63	7 561 622,66	8 031 812,37	470 189,71	6,22%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 081 370,28	15 018 934,93	14 303 387,48	-715 547,45	-4,76%



Les charges à caractère général sont constituées des dépenses courantes, tels que les fournitures, charges locatives, entretien, honoraires, études, cotisations au GART (Groupement des autorités responsables de transport) ainsi qu'à l'AGIR (Association pour la gestion indépendante des réseaux de transports publics),

Pour l'année 2019, on peut noter les variations suivantes :

- Honoraires +23 K€ : mission accompagnement DSP pour 31 K€
- Etudes +22 K€ : une étude financière sur le versement mobilité et une étude relative à une expérimentation du transport à la demande
- Entretien et réparation des vélos à assistance électrique + 11 K€.

La principale dépense du chapitre 011 est la contribution pour les transports scolaires et de voyageurs non urbains, qui s'est élevée à 6,2 M€.

	2017	2018	2019	Evolution 2019/18 €	Evolution 2019/18 %
contributions transports scolaires et interurbains	2 458 550	7 381 657	6 155 259	-1 226 398	-16,61%

En neutralisant cette contribution qui a diminué de 1,2 M€ (2018 ayant comporté une régularisation de 2017 à hauteur de 1,4 M€), les charges de fonctionnement ont augmenté de 7%, soit 511 K€, en raison des charges exceptionnelles.

Pour 2019, les charges exceptionnelles, qui comportent uniquement la contribution au délégataire de service public Kéolis, ont progressé de 6,22%, soit +470 K, conformément au contrat DSP ainsi qu'aux différents avenants passés.

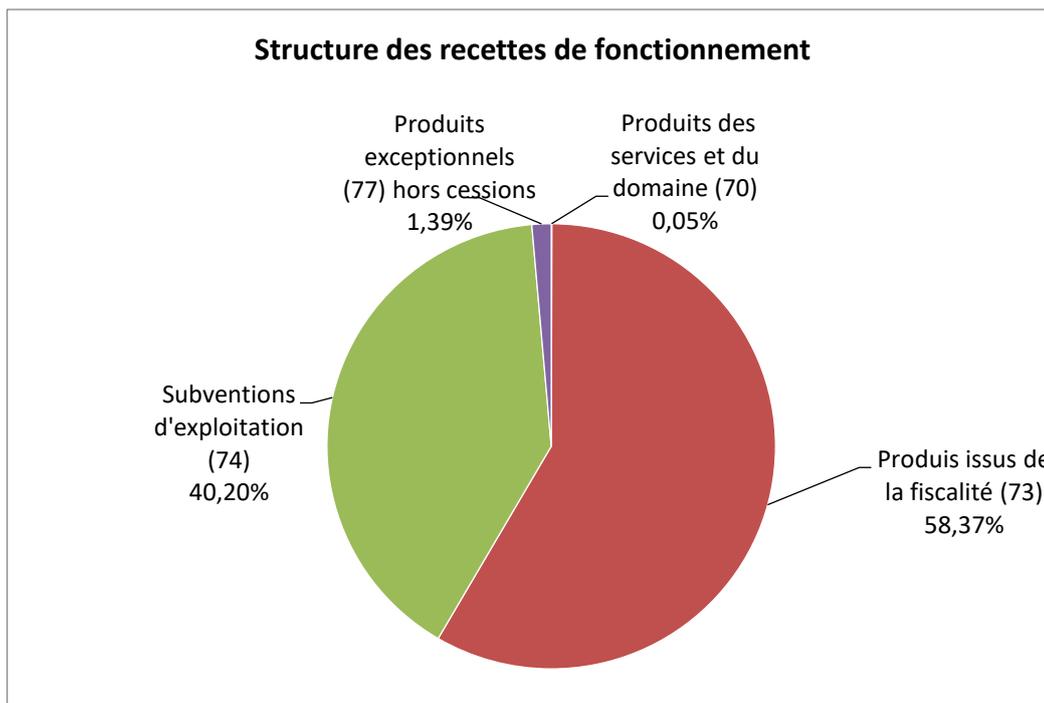
€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Contribution délégataire	7 413 039	7 561 623	8 031 716	470 093	6,22%

Les atténuations de produits (chapitre 014) comportent uniquement les restitutions de versement transport. Ces remboursements ont lieu, sur demande de l'établissement public ou privé, en cas d'indus ou de personnel itinérant ou logé. La Cour de cassation, dans ses arrêts rendus le 15 juin 2017, a estimé que les Urssaf pouvaient procéder elles-mêmes aux remboursements d'indus. Suite à ces arrêts, la communauté d'agglomération n'a presque plus reçu de demandes de remboursement de VT, cela expliquant la chute depuis 2 ans du chapitre 014 en termes d'exécution. Les remboursements ne constituent donc plus une dépense mais une réduction de recettes. La CA du Cotentin continue de percevoir les demandes de remboursement du personnel logé de la Région Normandie (952 € en 2019).

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 97,86% et ont diminué de 2,23%, soit -358 K€.

€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Produits des services et du domaine (70)			7 435,00		
Produis issus de la fiscalité (73)	7 945 783,81	7 942 329,10	8 999 033,22	1 056 704,12	13,30%
Subventions d'exploitation (74)	2 284 571,95	7 192 651,43	6 198 036,49	-994 614,94	-13,83%
Produits exceptionnels (77) hors cessions	1 194 547,00	634 250,52	213 720,65	-420 529,87	-66,30%
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	11 424 902,76	15 769 231,05	15 418 225,36	-358 440,69	-2,23%



Les recettes sont principalement issues de la fiscalité, et plus précisément du versement transport qui est devenu versement mobilité. Le versement mobilité (VM) est assis sur la masse salariale des entreprises et des administrations employant plus de 11 salariés (le seuil était fixé à 9 salariés avant le 1^{er} janvier 2016) dont le lieu effectif de travail est situé sur le périmètre du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Dans la continuité de ce qui était pratiqué avant la création de la CA du Cotentin, le VT est prélevé uniquement sur le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La CA du Cotentin dispose d'un délai de 12 ans maximum pour définir sa politique de taux à l'échelle du territoire communautaire.

Au taux de 1,1%, le produit de versement transport a atteint 8 999 032 € en 2019, en hausse de 13%, soit un produit supplémentaire de près de 1,1 M€. En neutralisant la compensation relative au relèvement du seuil d'assujettissement au VT versé par l'état, l'évolution réelle est de +12%, soit une hausse de 953 K€.

€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Versement mobilité	7 945 784	7 942 329	8 999 032	1 056 703	13,30%

Concernant les subventions d'exploitation (chapitre 74), la principale recette provient de la compensation de la Région dans le cadre de la convention des transports scolaires et de voyageurs non urbains pour un montant de 5 543 292 € en 2019. Les autres subventions concernent la DGD transport scolaire pour 247 922 € (DGD de 2019 + régularisation 2017) et des subventions pour un montant total de 406 823 € (dont régularisations de 2018) provenant de communes membres pour les navettes organisées l'été en direction des plages.

Hors compensation de la Région qui perturbe les variations, les recettes de fonctionnement progressent de 13% en 2019, sous l'impulsion du versement mobilité.

Enfin, la dynamique constatée sur le VM a permis au budget principal d'abaisser sa subvention d'équilibre, passant de 634 251 € à 93 534 € en 2019.

€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Subvention d'équilibre	1 194 547	634 251	93 534	-540 717	-85,25%

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion sont les suivants :

€	2017	2018	2019	Evolution 2019/18 €	Evolution 2019/18 %
Produits de fonctionnement courant	10 230 356	15 134 981	15 204 505	69 524	0,46%
- Charges de fonctionnement courant	2 647 063	7 437 767	6 253 708	-1 184 058	-15,92%
= EXCEDENT BRUT COURANT	7 583 293	7 697 214	8 950 797	1 253 583	16,29%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	1 194 547	634 251	213 721	-420 530	-66,30%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	7 414 396	7 561 623	8 031 812	470 190	6,22%
= EPARGNE DE GESTION	1 363 444	769 842	1 132 705	362 863	47,13%
- Intérêts	19 911	19 546	17 867	-1 679	-8,59%
= EPARGNE BRUTE	1 343 532	750 296	1 114 838	364 542	48,59%
- Capital	0	456 895	169 253	-287 642	-62,96%
= EPARGNE NETTE	1 343 532	293 401	945 585	652 184	222,28%

La progression des recettes d'exploitation plus rapide que celle des dépenses entraîne une amélioration des niveaux d'épargnes.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin n'a pas pu transférer à la CA du Cotentin certains emprunts globalisés avec une ventilation multiple. Pour ces emprunts, un mécanisme de dette récupérable est opéré au bénéfice de Cherbourg en Cotentin. La refacturation du capital de la dette 2017 n'a pas pu être réalisée, en l'absence de convention de dette récupérable entre les deux parties. Le capital de la dette payée en 2018 correspond ainsi à deux années. Pour l'année 2019, le montant correspond à la seule année 2019.

L'épargne nette du budget transport s'établit à 945 585 € en 2019, en progression de 652 K€ par rapport à 2018.

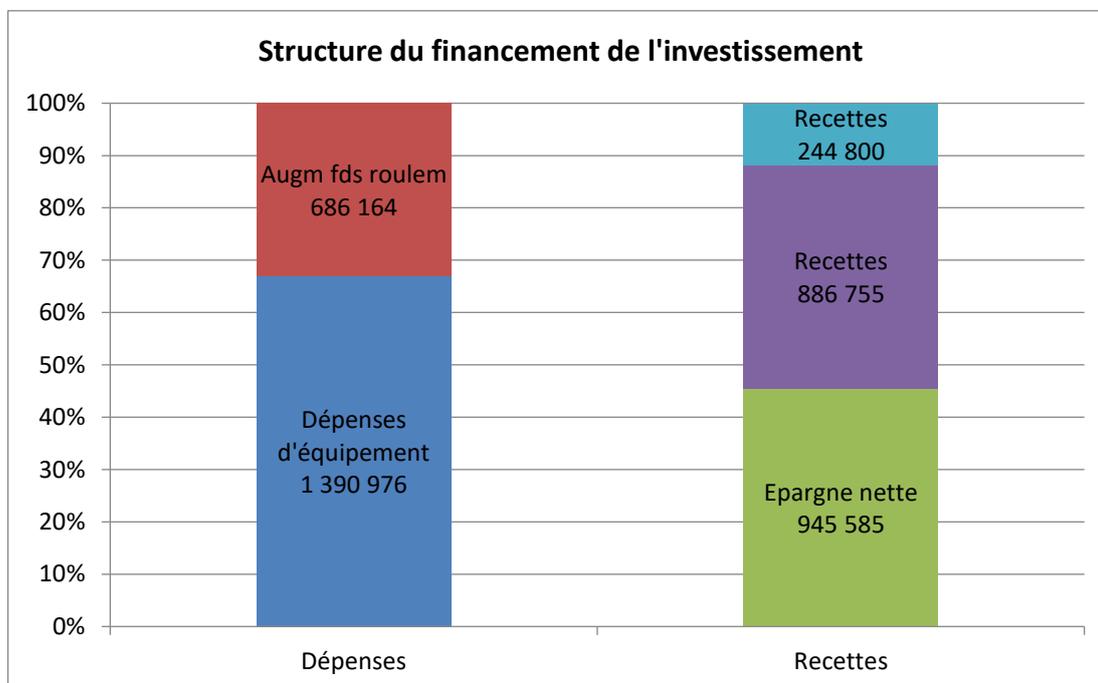
C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 1 390 976 €, avec notamment les opérations suivantes :

- Etudes : 529 276 € (dont BNG 503 189 €)
- Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus : 332 833 €
- Acquisition de vélos à assistance électrique : 186 360 €

- Billettique : 117 408 €.

Le financement de la section d'investissement est assuré par l'épargne nette à hauteur de 46%, par les ressources propres (récupération de TVA auprès du délégataire) et les subventions à hauteur de 54%.



D. La dette

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé durant l'année 2019. La dette du budget transport s'élève à 1 591 027 € au 31 décembre 2019, en diminution de 169 K€.

	€	2019
Encours brut au 1er janvier		1 760 280
- Remboursement du capital		169 253
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours		-169 253
= Encours brut au 31 décembre		1 591 027

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,22%
- Durée résiduelle : 16 ans et 4 mois
- Structure : 76% de taux variable et 24% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

II. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2017, le budget de l'eau regroupait les comptes des communautés de communes ayant intégré la CA du Cotentin au 1^{er} janvier 2017.

En 2018, le budget de l'eau a intégré les comptes des communes et des syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement qui avaient conservé la compétence jusqu'au 31 décembre 2017.

Suite au retrait de la CA du Cotentin du Syndicat Département de la Manche (SDEAU 50), la CAC a, depuis le 1^{er} janvier 2019, repris la compétence sur les territoires de la commune de Barneville et des syndicats de Portbail et de la Scye.

L'exécution 2019 du budget de l'eau se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation (total)	16 547 911,27	19 836 104,49	3 288 193,22	11 523 282,50	14 811 475,72
Investissement (total)	6 798 298,53	4 856 701,38	-1 941 597,15	4 982 546,94	3 040 949,79
Total du budget eau	23 346 209,80	24 692 805,87	1 346 596,07	16 505 829,44	17 852 425,51

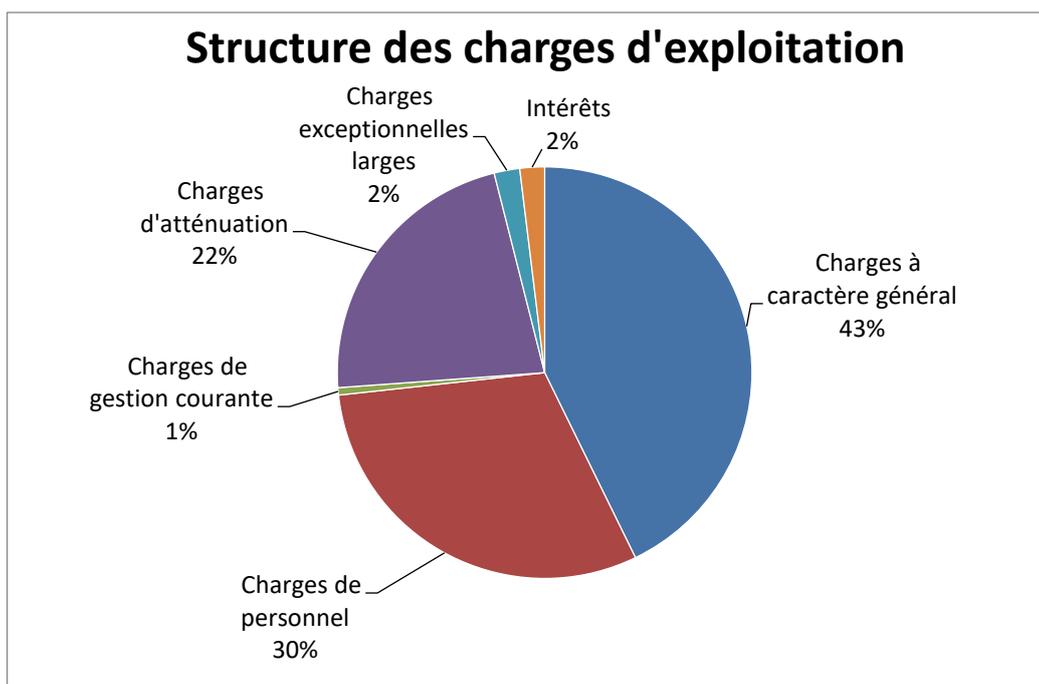
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à 1 346 596,07 € et le résultat de clôture incluant les résultats antérieurs se chiffre à 17 852 425,51 € contre 16 505 829,44 € en 2018, soit une augmentation du fonds du roulement de 1 346 596,07 €.

A. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, dont le taux de réalisation par rapport aux crédits budgétés est de 48,39%, ont progressé de 28,66%, soit + 2,8 M€ en 2019.

€	2018	2019	évolution €	évolution	
				nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	3 221 203	5 350 083	2 128 880	66,09%	64,28%
Charges de personnel (012)	3 794 503	3 810 571	16 069	0,42%	-0,67%
Charges de gestion courante (65)	16 130	72 414	56 284	348,95%	344,07%
Charges d'atténuation (014)	1 743 412	2 781 864	1 038 452	59,56%	57,83%
CHARGES COURANTES	8 775 247	12 014 933	3 239 685	36,92%	35,43%
Charges exceptionnelles larges (67 et divers 66)	650 077	249 739	-400 338	-61,58%	-62,00%
CHARGES HORS INTERETS	9 425 325	12 264 672	2 839 347	30,12%	28,71%
Intérêts (66)	294 341	240 403	-53 939	-18,33%	-19,21%
CHARGES D'EXPLOITATION	9 719 666	12 505 075	2 785 409	28,66%	27,26%

Les charges de personnel et les charges à caractère général représentent les principaux postes de dépenses.



Trois redevances sont recouvrées pour le compte de l'Agence de l'eau et se retrouvent à la fois en dépense et en recette d'exploitation. Toutefois, des décalages importants entre la perception et le reversement perturbent chaque année la présentation globale. En neutralisant ces redevances, l'évolution des charges d'exploitation est ramenée à +16,22% soit +1,2 M€ par rapport à 2018.

En y ajoutant le retraitement des dépenses nouvelles 2019 (SDEAU), la progression s'élève à +14,47%, soit +1,1 M€.

	2018	2019	évolution €	évolution %
Charges d'exploitation	9 719 666	12 505 075	2 785 409	28,66%
- redevance pollution (chap.014)	-967 538	-1 538 548	-571 010	
- redevance pour la modernisation de la collecte (chap.014)	-775 874	-1 243 316	-467 442	
- redevance prélèvement (chap.011)	-406 040	-925 255	-519 215	
Charges d'exploitation corrigées	7 570 215	8 797 956	1 227 741	16,22%
Dépenses SDEAU (chap.011)		132 244		
Charges d'exploitation corrigées	7 570 215	8 665 712	1 095 497	14,47%

1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les dépenses courantes du service. Ce chapitre a progressé de 2,1 M€ principalement en raison des remboursements de frais généraux du budget annexe vers le budget principal. Ces frais, calculés sur une quote-part de 5% des recettes réelles d'exploitation, n'avaient pas été effectués en 2018. Pour l'année 2019, le montant reversé au budget principal s'est chiffré à 953 K€.

On remarque également une hausse de la redevance prélèvement de l'Agence de l'eau (+520 K€), la sous-traitance générale (+555 K€, deux années comptabilisées pour le territoire de Saint-Pierre-Eglise 2018-2019). Les prestations de services ont progressé de 110 K€, en raison des dépenses liées au SDEAU (121 K€).

En 2019, le seuil des rattachements des dépenses et des recettes a été relevé passant de 200 à 1 000 € TTC. Cette modification de méthode comptable a entraîné une diminution du montant des rattachements de l'exercice 2019 par rapport à celui de l'année 2018. Ces dépenses seront constatées sur l'exercice 2020, ce qui impactera également la comparaison entre les exercices 2019 et 2020.

Outre les diminutions qui peuvent être liées au relèvement du seuil de rattachement des dépenses (produits de traitement -20 K€, maintenance -23 K€, honoraires -16 K€, locations -11 K€, carburant -3 K€), on peut noter la forte baisse des dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments publics (-167 K€). Un marché, qui s'est terminé en milieu d'année, n'a pas été renouvelé avant la fin de l'année 2019.

2) Les autres charges d'exploitation

Les charges de personnel (chapitre 012) atteignent 3,8 M€ et ont progressé de 0,42% en 2019, soit +16 K€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), en hausse par rapport à 2018, ont comptabilisé davantage de créances admises en non-valeur à hauteur de 32 K€ et de créances éteintes pour 40 K€.

Les charges d'atténuation (chapitre 014) comprennent exclusivement la redevance pollution (1,5 M€) ainsi que de la redevance pour la modernisation de la collecte (1,2 M€), recouvrées pour le compte de l'Agence de l'eau. La contrepartie se retrouve en recettes.

Enfin, les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont constituées essentiellement de titres annulés sur exercices antérieurs (54 K€) et de la subvention de l'Agence de l'eau pour la coopération décentralisée (140 000 €). Ce même montant se retrouve en recette au chapitre 77.

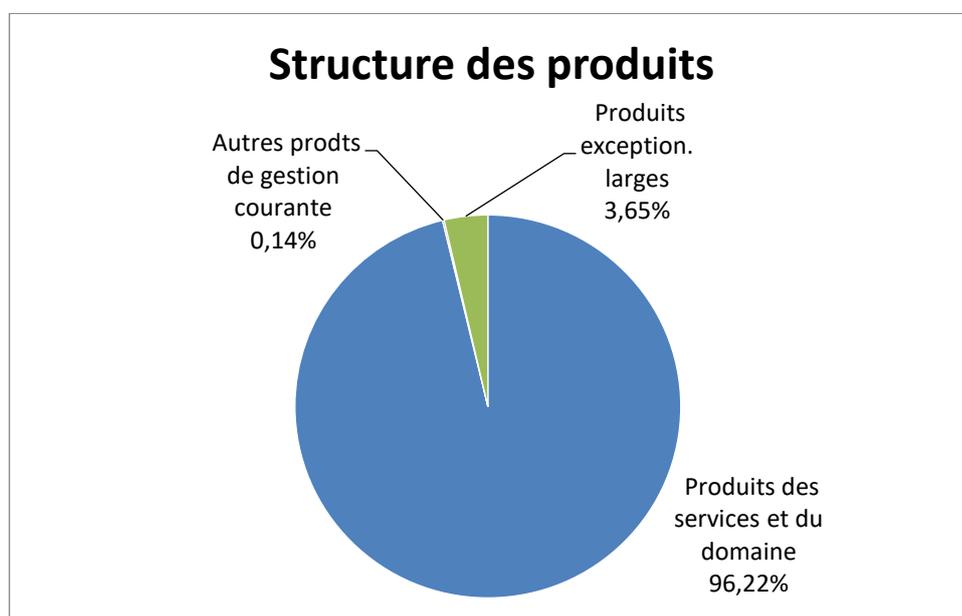
La diminution du chapitre 67 s'explique par un mandat de 466 K€ effectué en 2018, lié au transfert de résultat 2017 de Cherbourg-en-Cotentin. Celui-ci a dû être corrigé afin de tenir compte de recettes 2017 encaissées par la CA du Cotentin en 2018.

B. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, réalisés à hauteur de 59,38%, ont diminué de 2,97% soit -584 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution	
				nominale	réelle
Produits des services et du domaine (70)	18 831 657	18 339 384	-492 272	-2,61%	-3,67%
Atténuations de charges (013)	45		-45	-100,00%	-100,00%
Autres produits de gestion courante (75)	41 679	26 221	-15 458	-37,09%	-37,77%
PRODUITS COURANTS	18 873 381	18 365 605	-507 776	-2,69%	-3,75%
Produits exceptionnels larges (77 et divers 76)	770 677	694 846	-75 830	-9,84%	-10,82%
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 644 057	19 060 452	-583 606	-2,97%	-4,03%

Les recettes d'exploitation sont issues à 96% des produits des services et du domaine (chapitre 70).



Après retraitement des trois redevances de l'Agence de l'eau, les recettes d'exploitation apparaissent en progression de 1,51%, soit +241 K€.

En neutralisant les recettes liées au SDEAU, l'évolution est ramenée à -4,36%, soit une perte de recettes de 696 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
RECETTES D'EXPLOITATION	19 644 057	19 060 452	-583 606	-2,97%
- redevance pollution (chap.70)	-1 823 646	-1 533 321	290 325	
- redevance pour la modernisation de la collecte (chap.70)	-1 424 676	-941 917	482 759	
- redevance prélèvement (chap.70)	-426 058	-374 535	51 523	
RECETTES D'EXPL. CORRIGÉES	15 969 677	16 210 679	241 001	1,51%
Recettes SDEAU		937 379		
RECETTES D'EXPL. CORRIGÉES	15 969 677	15 273 300	-696 377	-4,36%

1) Les produits des services et du domaine

La vente d'eau, qui évolue en fonction des volumes d'eau vendus et des tarifs des redevances, constitue la principale ressource du budget de l'eau. Dans l'attente d'une harmonisation des tarifs à l'échelle communautaire, les tarifs appliqués antérieurement à la création de la CA du Cotentin continuent de prévaloir. Ils sont actualisés chaque année du niveau de l'inflation prévisionnelle.

Avec un produit total de 13,7 M€ en 2019, la vente d'eau est en légère baisse de 0,06% par rapport à 2018.

€	2018	2019	évolution €	évolution
Vente d'eau	13 727 043	13 719 477	-7 566	-0,06%

Toutefois, le produit 2019 intègre les recettes du SDEAU. Neutralisé de ces dernières, la vente d'eau a en réalité diminué de 6,31%, soit -866 K€ par rapport à 2018. Compte tenu de la prise de compétence au 1er janvier 2018 et une mise en place progressive de l'organisation des services, les années 2018 et 2019 ne peuvent être considérées comme des années de référence. Elles ont fait toutes deux l'objet de rattrapages et d'ajustements qui rendent l'analyse complexe. La plus grande variation concerne le territoire de Cherbourg-en-Cotentin (-1,1 M€). Le budget de l'eau a été transféré à la CA du Cotentin au 1^{er} janvier 2018, et en conséquence, une partie des recettes afférentes à l'exercice 2017 n'a pu être rattachée, et a été constatée directement sur l'exercice 2018, gonflant les recettes constatées.

Le chapitre 70 comporte également les redevances de l'Agence de l'eau avec la redevance pollution pour 1,5 M€ ainsi que la redevance pour la modernisation de la collecte à hauteur de 942 K€ ainsi que la redevance prélèvement pour 375 K€.

Les recettes annexes ont évolué de la manière suivante :

- Vente de travaux 332 K€, +54 K€ par rapport à 2018
- Locations de compteurs 606 K€, -67 K€
- Autres prestations de services 241 K€, +66 K€
- Autres produits d'activités annexes 277 K€, +269 K€ (acompte 2019 affermage eau potable ex syndicat de Bricquebec).

2) Les autres recettes d'exploitation

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) ont diminué en raison des revenus des immeubles (-10 K€) ainsi que des autres produits (-6 K€).

Enfin, si les produits exceptionnels (chapitre 77) ont comptabilisé en 2018 la reprise des excédents de fonctionnement des communes de La Hague (605 356 €) et de Valognes (42 850 €), le montant 2019 comporte la reprise du résultat du SDEAU à hauteur de 536 287 €. Le chapitre 77 comprend également la subvention de l'Agence de l'eau pour la coopération décentralisée (140 000 €) que l'on retrouve en dépense au chapitre 67.

C. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion du budget de l'eau se présentent comme suit :

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits fonctionnement courants	18 873 381	18 365 605	-507 776	-2,69%
- charges fonctionnement courantes	8 775 247	12 014 933	3 239 685	36,92%
= EXCEDENT BRUT COURANT	10 098 133	6 350 673	-3 747 461	-37,11%
+ produits exceptionnels larges	770 677	694 846	-75 830	-9,84%
- charges exceptionnelles larges	650 077	249 740	-400 338	-61,58%
= EPARGNE DE GESTION	10 218 733	6 795 779	-3 422 954	-33,50%
- intérêts	294 341	240 403	-53 939	-18,33%
= EPARGNE BRUTE	9 924 391	6 555 377	-3 369 015	-33,95%
- capital	979 620	1 013 662	34 042	3,48%
= EPARGNE NETTE	8 944 771	5 541 714	-3 403 057	-38,05%

Compte tenu des transferts opérés depuis 2017, des écritures de reprise de résultats ainsi que des régularisations de dépenses et de recettes importantes, le budget annexe de l'eau n'est pas encore stabilisé. Par ailleurs, sur le territoire communautaire, il y a autant de pratiques et de modes de gestion qu'il en existait avant la fusion. Des études pour une harmonisation progressive des tarifs sont en cours de réalisation.

Après retraitement des trois redevances de l'Agence de l'eau, l'épargne nette du budget de l'eau s'élèverait à 6,4 M€ par rapport aux 7,4 M€ de 2018, soit une diminution ramenée à -1 M€. La faible augmentation des recettes d'exploitation, notamment la vente d'eau, n'a pas permis de compenser la hausse des dépenses.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits fonctionnement courants	15 199 001	15 515 832	316 832	2,08%
- charges fonctionnement courantes	6 625 796	8 307 814	1 682 018	25,39%
= EXCEDENT BRUT COURANT	8 573 205	7 208 019	-1 365 186	-15,92%
+ produits exceptionnels larges	770 677	694 846	-75 830	-9,84%
- charges exceptionnelles larges	650 077	249 740	-400 338	-61,58%
= EPARGNE DE GESTION	8 693 804	7 653 125	-1 040 679	-11,97%
- intérêts	294 341	240 403	-53 939	-18,33%
= EPARGNE BRUTE	8 399 463	7 412 723	-986 740	-11,75%
- capital	979 620	1 013 662	34 042	3,48%
= EPARGNE NETTE	7 419 843	6 399 061	-1 020 782	-13,76%

D. Les restes à réaliser

L'équilibre du compte administratif s'apprécie tant au niveau des réalisations de l'exercice que des restes à réaliser.

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	14 811 475,72			14 811 475,72	
Investissement (total)	3 040 949,79	3 401 278,82	2 996 090,00	2 635 760,97	
Total	17 852 425,51	3 401 278,82	2 996 090,00	17 447 236,69	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 17 447 236,69 €.

Les restes à réaliser en dépenses engagées d'investissement sont constitués des immobilisations en cours (3 111 322 €), des immobilisations corporelles (132 349 €), des immobilisations incorporelles (157 608 €).

De l'autre côté, les restes à réaliser en recettes d'investissement sont composés de subventions à recouvrer (2 996 090 €).

E. Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements

L'obligation de couvrir les dotations nettes aux amortissements et aux provisions par l'épargne brute est bien respectée. Bien qu'en diminution, le ratio reste satisfaisant en s'élevant à 200,64%.

€	2018	2019
Epargne Brute	9 924 391	6 555 377
Dotation nette Amort. & Prov.	3 326 753	3 267 183
Epargne brute / DAP	298,32%	200,64%

F. Les dépenses d'investissement

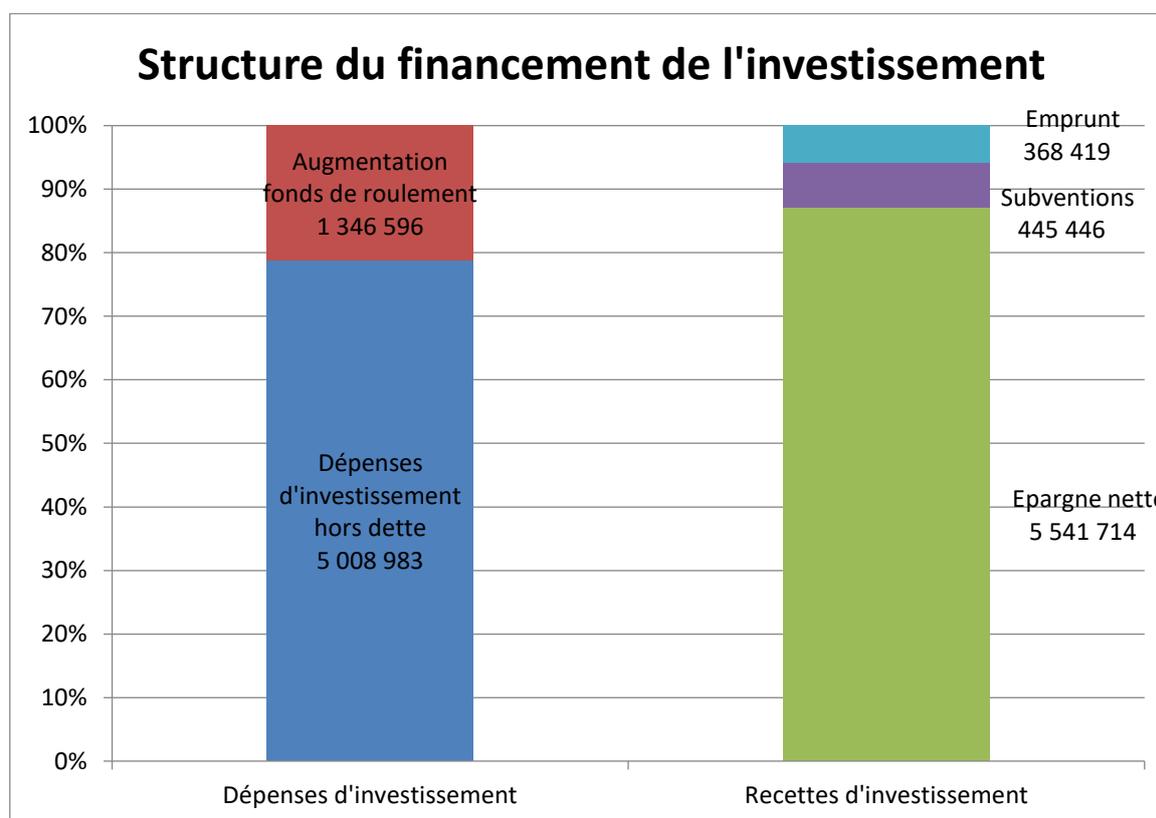
Le budget de l'eau totalise 5 008 983 € de dépenses d'équipement. Les dépenses ont porté principalement sur les travaux de réseaux d'eau potable, dont :

- Travaux sur le pôle des Pieux : 1,6 M€
- Travaux sur Cherbourg-en-Cotentin : 728 K€
- Travaux sur la Hague : 460 K€
- Travaux SDEAU : 360 K€
- Extension de la lagune de l'usine de la Divette : 326 K€.

Le plan de financement de l'investissement est le suivant :

	€	dépenses	recettes	structure
Total		6 355 579		
Dépenses d'invest.		5 008 983		
Augmentation fonds de roulement		1 346 596		
Total recettes d'invest.			6 355 579	100,00%
dont épargne nette			5 541 714	87,19%
dont subventions et autres			445 446	7,01%
dont emprunt			368 419	5,80%

Les ressources d'investissement sont constituées par l'épargne nette à 87%, le solde par l'emprunt (6%) et les subventions (7%).



G. La dette

L'encours de la dette du budget de l'eau s'établit à 10 642 070 € au 31 décembre 2019, en baisse de 820 K€ par rapport à 2018. Des emprunts nouveaux pour un montant total de 368 K€ provenant de l'Agence de l'eau ont été perçus en 2019.

	€	2019
Encours brut au 1er janvier		11 462 542
- Remboursement du capital		1 013 662
- Capital payé non mandaté (SDEAU)		175 229
- Remboursement anticipé		0
+ Emprunt		368 419
= Variation de l'encours		-820 472
= Encours brut au 31 décembre		10 642 070

La CA du Cotentin s'est vue transférer un encours de 1,2 M€ au 1^{er} janvier 2019 détenu antérieurement par le SDEAU 50. L'amortissement du capital 2019 s'élevant à 175 229 € sera à régulariser sur l'exercice 2020, après signature des procès-verbaux de mise à disposition des biens et de transferts avec la commune et les syndicats concernés.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- taux moyen : 2,50%
- Durée résiduelle : 10 ans et 10 mois
- structure de taux : 86,44% de taux fixe et à 13,56% de taux variable.
- 100% de 1A, au sens de la charte Gissler.

III. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (TOUTES TAXES COMPRISES)

Dans le cadre de l'harmonisation du régime de TVA du budget annexe de l'assainissement, le budget assainissement TTC et le budget assainissement option TVA ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2018, excepté les écritures liées au SPANC qui demeurent non assujettis à la TVA.

Ces seules écritures continuent de figurer dans ce budget.

L'exécution 2019 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	286 902,76	536 248,80	249 346,04	482 736,69	732 082,73
Investissement	640 033,00	1 343 123,42	703 090,42	-97 493,42	605 597,00
TOTAL DU BUDGET	926 935,76	1 879 372,22	952 436,46	385 243,27	1 337 679,73

Le résultat 2019 se chiffre à 952 436,46 €, et en tenant compte des résultats antérieurs, ce dernier est ramené à 1 337 679,73 €, contre 530 117,69 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 807 502,04 €.

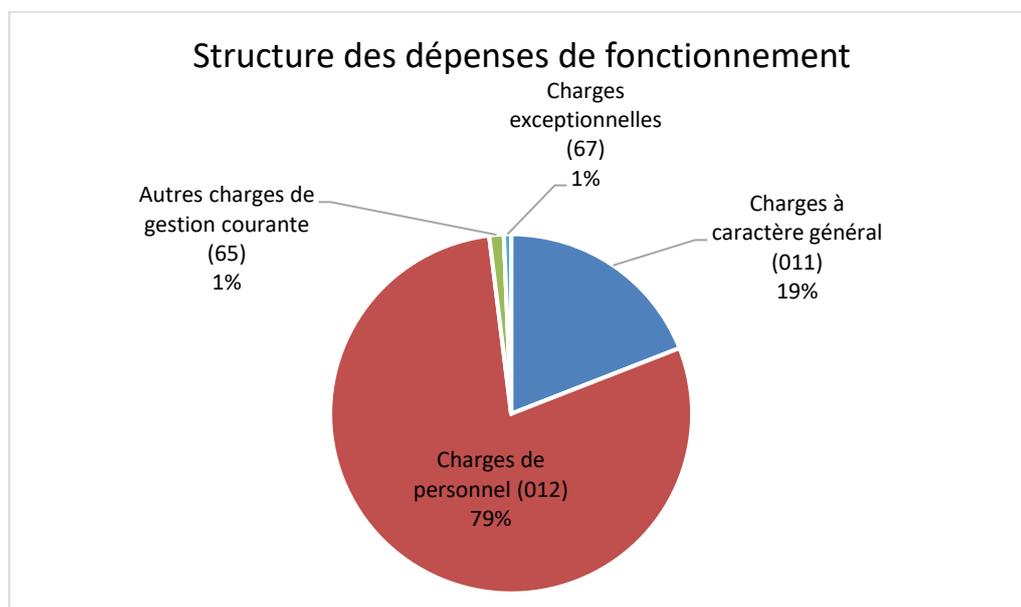
A. La section d'exploitation

1) Les charges d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont progressé de 17,61%, soit +43 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Charges à caractère général (011)	122 968	54 620	-68 348	-55,58%
Charges de personnel (012)	156 834	226 700	69 866	44,55%
Autres charges de gestion courante (65)	7 944	3 732	-4 213	-53,03%
Charges financières (66)	-44 607	0	44 607	-100,00%
Charges exceptionnelles (67)	811	1 851	1 040	128,23%
TOTAL CHARGES D'EXPL.	243 951	286 903	42 952	17,61%

Les dépenses sont dominées par les charges de personnel (79%) et les charges à caractère général (19%).



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué de 56% (-68 K€). Cette baisse, en partie liées aux rattachements non réalisés, sur les études (-36 K€), l'entretien et la réparation des autres biens mobiliers (-14 K€), les autres matières et fournitures (-6 K€).

Les charges de personnel ont progressé de 45% de (+70 K€). Cette augmentation s'explique par le fait que les prévisions 2018, construites avant la mise en place du service commun RH, n'ont pas permis de facturer la totalité des frais de personnel du budget SPANC.

Le chapitre 65 est constitué des créances admises en non-valeur pour 2 683 € et des créances éteintes pour 1 048 €.

Concernant le chapitre 66, le budget ne comporte plus de dette. Le montant négatif en 2018 correspond à la contrepassation des ICNE rattachés en 2017 (intérêts courus non échus).

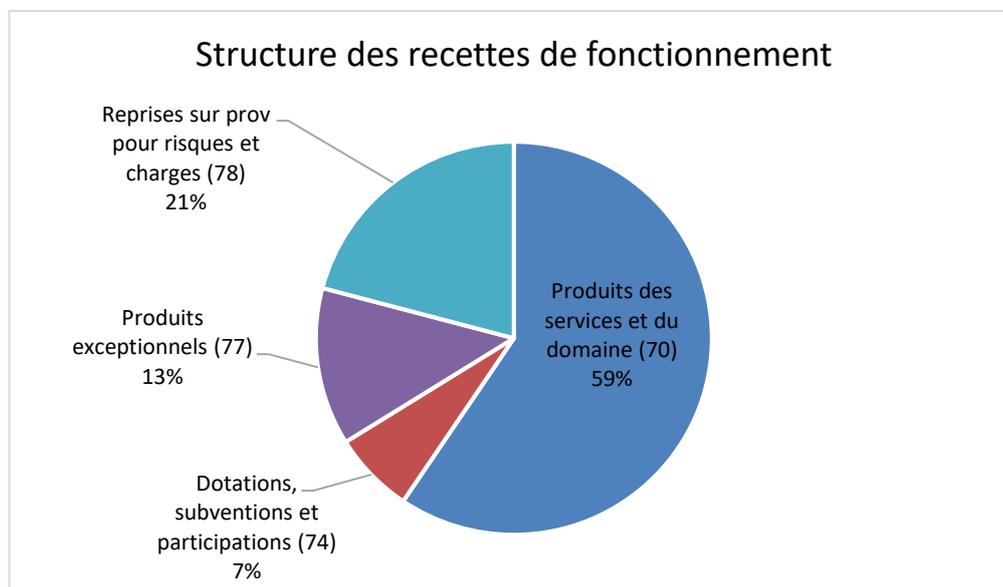
Le chapitre 67 n'est composé que des titres annulés sur exercices antérieurs pour 1 851 €.

2) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont progressé de 309 K€ pour atteindre 536 K€.

	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits des services et du domaine (70)	217 794	318 768	100 974	46,36%
Dotations, subventions et participations (74)	9 480	35 970	26 490	279,43%
Autres produits de gestion courante (75)	61		-61	-100,00%
Produits exceptionnels (77)	0	69 511	69 511	n.s.
Reprises sur prov pour risques et charges (78)		112 000	112 000	n.s.
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	227 335	536 249	308 913	135,88%

En 2019, du fait d'une reprise sur provision pour risques et charges, la structure des recettes est particulière. Les ressources sont issues des produits des services et du domaine à 59%, des reprises sur provisions pour 21% des dépenses et des produits exceptionnels à 13%.



Les produits du service et du domaine ont progressé de 101 K€. La principale ressource est issue de la redevance pour assainissement non collectif. Celle-ci s'est élevée à 275 019 € en 2019, soit une progression de 82 K€.

	2018	2019	évolution €	évolution %
Redevance pour assainiss. non collectif (7062)	193 444	275 019	81 574	42,17%

Les autres recettes du chapitre 70 sont essentiellement la vente de travaux 19 K€ (+ 9 K€), les remboursements de frais de dossiers par les usagers 25 K€ (+17 K€).

Les dotations et participations ont progressé de 26 K€, en raison des participations de l'Agence de l'eau.

Les produits exceptionnels concernent également principalement les aides de l'Agence de l'eau pour 56 K€.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget assainissement TTC se présente ainsi :

€	2018	2019	Evolution €
Produits de fonctionnement courant	227 335	354 738	127 403
- Charges de fonctionnement courant	287 747	285 052	-2 695
= EXCEDENT BRUT COURANT	-60 411	69 686	130 097
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	0	181 511	181 511
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	811	1 851	1 040
= EPARGNE DE GESTION	-61 222	249 346	310 568
- Intérêts	-44 607	0	44 607
= EPARGNE BRUTE	-16 616	249 346	265 962
- Capital			0
= EPARGNE NETTE	-16 616	249 346	265 962

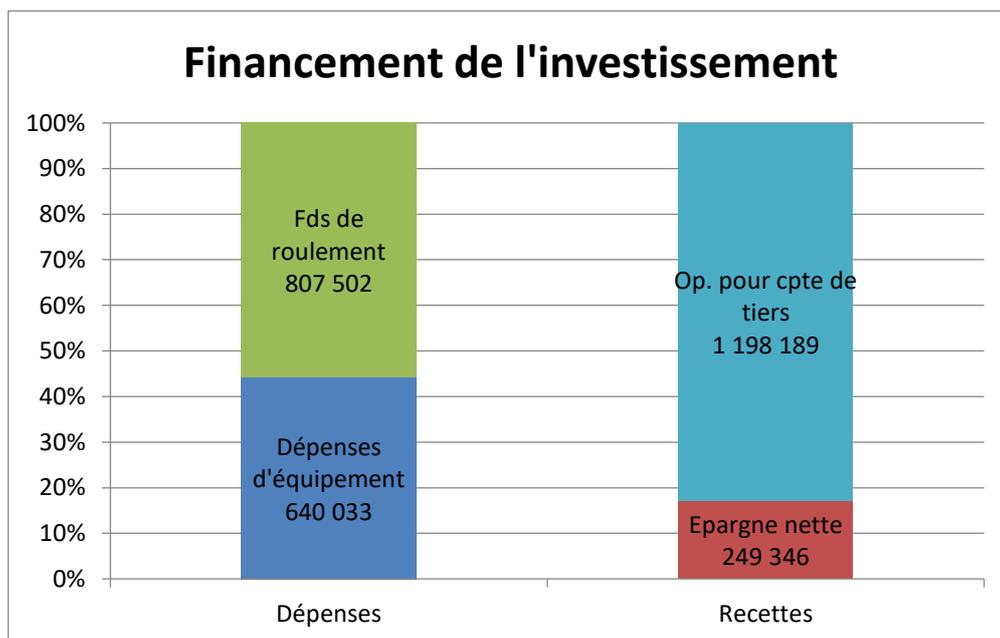
En 2018, le budget assainissement TTC présentait une épargne négative. Le déficit était couvert cependant par les excédents de fonctionnement antérieurs (+644 K€).

En 2019, le niveau de recettes supérieur à celui des dépenses permet au budget de dégager une épargne positive de 249 346 €.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées intégralement des opérations pour compte de tiers pour un montant total de 640 033 €. Les participations de l'Agence de l'eau pour la réalisation de travaux de raccordement d'habitations au réseau public d'assainissement sont présentes en dépenses et en recettes, avec cependant parfois des décalages entre la recette et la dépense.

Les recettes d'investissement sont constituées des opérations pour compte de tiers (subventions de l'Agence de l'eau) ainsi que de l'épargne nette pour 17%.



Ce budget ne possède pas de dette.

IV. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT OPTION TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la quasi-totalité du budget assainissement TTC a intégré le budget annexe assainissement option TVA, comme vu précédemment.

L'exécution 2019 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	16 816 305,23	18 782 137,82	1 965 832,59	5 258 066,26	7 223 898,85
Investissement (total)	6 668 215,73	17 767 864,21	11 099 648,48	1 541 845,39	12 641 493,87
Total du budget assainissement	23 484 520,96	36 550 002,03	13 065 481,07	6 799 911,65	19 865 392,72

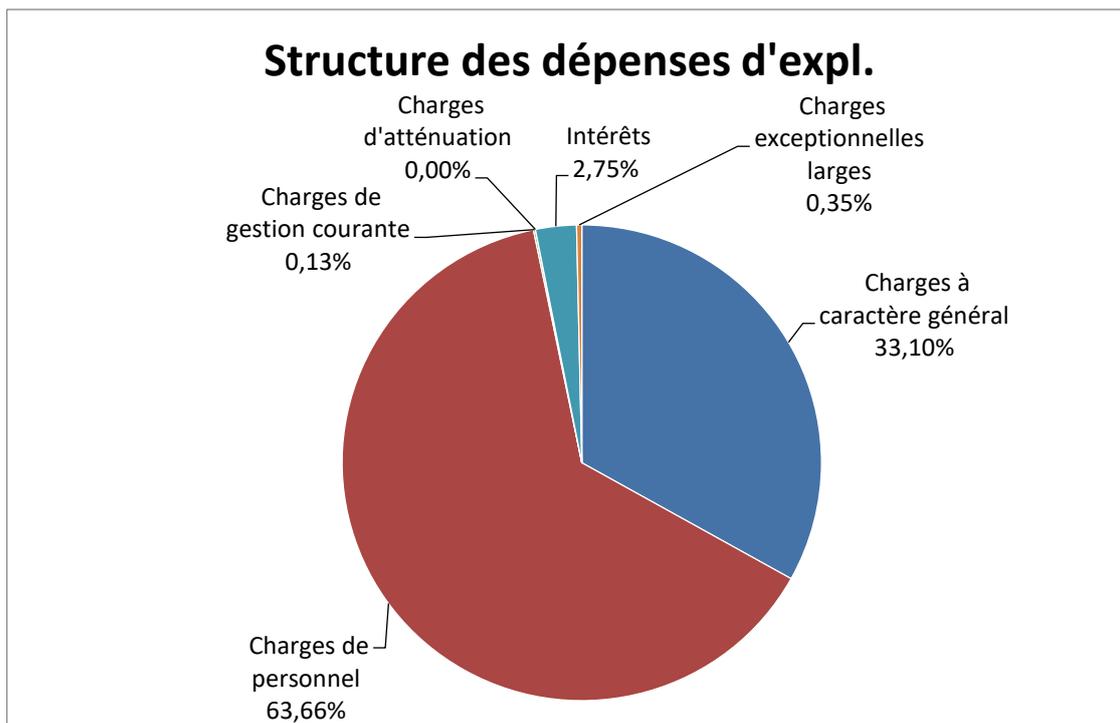
Le résultat de l'exercice 2019 présente un excédent de 13 065 481,07 €. En y intégrant les excédents antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 19 865 392,72 contre 6 799 911,65 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 13 065 481,07 €.

A. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 11,9 M€ et ont progressé de 6,04%, soit +676 K€.

€	2018	2019	évolution	
			€	%
Charges à caractère général (011)	3 327 757	3 933 119	605 362	18,19%
Charges de personnel (012)	7 275 939	7 564 270	288 331	3,96%
Charges de gestion courante (65)	5 763	15 990	10 226	177,44%
Charges d'atténuation (014)	0	0		
CHARGES COURANTES	10 609 459	11 513 378	903 919	8,52%
Charges exceptionnelles (67)	188 661	41 740	-146 921	-77,88%
CHARGES HORS INTERETS	10 798 120	11 555 118	756 998	7,01%
Intérêts (66)	407 685	327 165	-80 520	-19,75%
CHARGES D'EXPLOITATION	11 205 805	11 882 283	676 479	6,04%

Les charges de personnel occupent le premier poste de dépenses (64%), suivies des charges à caractère général (33%).



1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général, totalisant 3,9 M€, ont progressé de 18%, soit +605 K€. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques, comme pour le budget de l'eau, le chapitre 011 a comptabilisé la quote-part de remboursement de frais généraux envers le budget principal, à hauteur de 947 K€ en 2019. Cette refacturation n'avait pas été effectuée en 2018.

Hormis cette écriture nouvelle, les charges à caractère général ont diminué de 342 K€, notamment liées au non rattachement des dépenses inférieures à 1 000 €. Les variations significatives sont les suivantes :

- Achats d'études, prestations de services -342 K€
- Entretien et réparation des bâtiments publics -127 K€
- Entretien et réparation des réseaux -56 K€
- Honoraires -46 K€
- Sous-traitance générale -41 K€
- Commissions et courtages sur achats : + 344 K€ (facture non réglée en 2018)
- Fournitures non stockables +52 K€.

2) Les autres charges d'exploitation

Les charges de personnel (chapitre 012), d'un montant de 7,6 M€, ont progressé de 3,96%, soit +288 K€, sous l'effet notamment de la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de la révision du régime indemnitaire. L'effectif s'établit à 164,83 ETP au 31 décembre 2019.

Les charges de gestion courante comportent les créances admises en non-valeur pour 11 K€ et les créances éteintes à hauteur de 5 K€.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement constituées des titres annulés sur exercices antérieurs qui se sont élevées à 42 K€ contre 160 K€ en 2018, expliquant la baisse du chapitre entre 2018 et 2019.

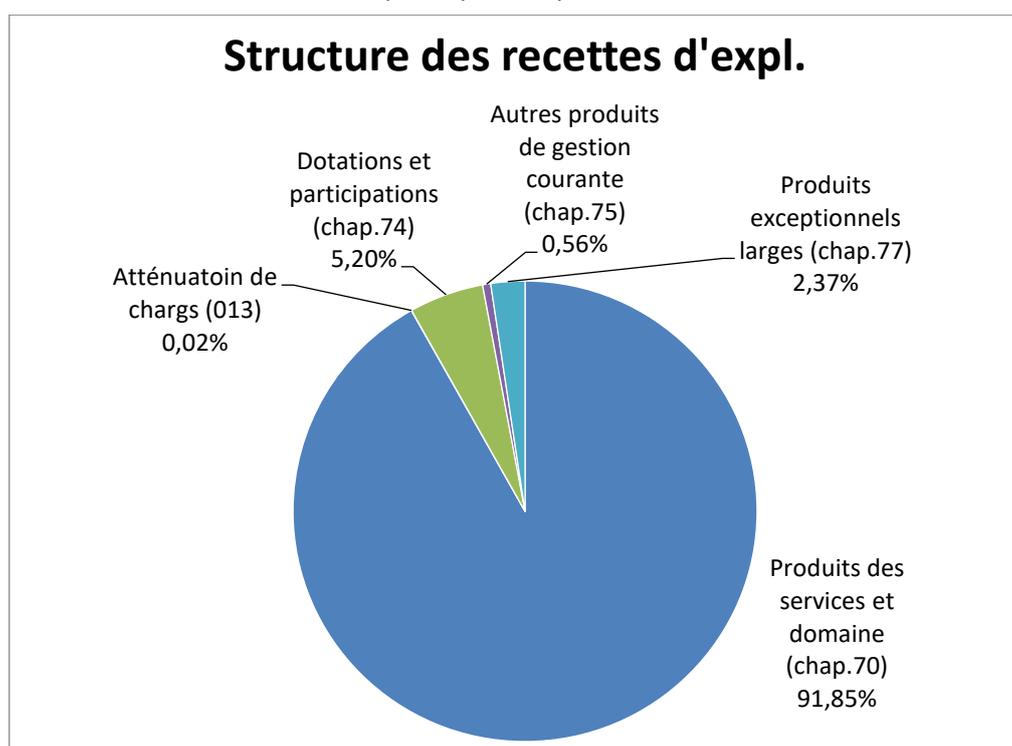
Les charges financières ont diminué de 19,75% soit -81 K€. Cette diminution est liée à la baisse de l'encours (-30 K€) et aux ICNE (-51 K€). Certaines structures ne pratiquaient pas le rattachement des ICNE. Cette dépense obligatoire a été généralisée à la reprise des encours par la CA du Cotentin en 2018, cela créant un pic la première année de constatation.

B. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation, atteignant 17,2 M€, ont diminué de 4,77% soit -860 K€.

€	2018	2019	évolution	
			€	%
Produits des services et domaine (chap.70)	16 104 036	15 767 464	-336 572	-2,09%
Atténuation de charges (013)		3 242	3 242	n.s.
Dotations et participations (chap.74)	1 020 779	892 161	-128 618	-12,60%
Autres produits de gestion courante (chap.75)	325	96 321	95 996	n.s.
PRODUITS COURANTS	17 125 140	16 759 188	-365 952	-2,14%
Produits exceptionnels larges (chap.77)	901 148	407 023	-494 125	-54,83%
PRODUITS D'EXPLOITATION	18 026 288	17 166 211	-860 078	-4,77%

Les recettes du budget assainissement sont principalement issues des produits des services et du domaine à 92% et des dotations et participations pour 5%.



1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine, d'un montant de 15,8 M€, ont diminué de 2,09% soit -337 K€.

La redevance assainissement constitue la principale recette du budget, elle évolue en fonction des volumes vendus et des tarifs. Comme pour le budget de l'eau, les tarifs antérieurs continuent de préexister et une actualisation du niveau de l'inflation prévisionnelle est appliquée annuellement.

La recette a atteint 10 845 034 € en 2019, en diminution de 249 K€ par rapport à 2018. Identiquement au budget de l'eau, les années 2018 et 2019 ont fait l'objet de rattrapages et d'ajustements qui rendent l'analyse délicate. La variation la plus importante concerne le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, une partie des recettes afférentes à l'exercice 2017 n'a pu être rattachée à celui-ci, et a été constatée directement sur l'exercice 2018.

	€	2018	2019	évolution €	évolution %
Redevance assainissement		11 094 149	10 845 034	-249 114	-2,25%

Le chapitre 70 comprend également le remboursement par le budget de l'eau de la mise à disposition du personnel. Le montant 2019 a atteint 4 M€, en progression de 83 K€.

	€	2018	2019	évolution €	évolution %
Mise à disposition du personnel (budget eau)		3 954 497	4 037 271	82 774	2,09%

Enfin, concernant les recettes annexes, des variations importantes sont constatées entre 2018 et 2019. La réorganisation des services suite à la fusion de différentes structures n'a pas permis d'assurer immédiatement une continuité dans l'accomplissement de certaines tâches. Les pratiques sont également très différentes et il a fallu entamer un travail d'harmonisation. Une délibération a été prise en février 2019 dans l'objectif d'harmoniser les pratiques concernant la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Son montant est désormais déterminé en fonction de la surface constructible en m².

Les recettes 2018 et 2019 comprennent des régularisations antérieures et par ailleurs, toutes les facturations n'ont pu être émises sur l'exercice 2019, expliquant en partie la faiblesse des montants enregistrés.

	€	2018	2019	évolution €	Evolution %
PRE/PFAC c/70613		351 994	127 143	-224 851	-63,88%
Travaux sur réseaux c/704		522 362	281 563	-240 799	-46,10%
Vente électricité c/7078		0	243 047	243 047	n.s.

2) Les autres produits d'exploitation

Les autres produits de gestion courante comportent en 2019 les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour 96 K€.

Les produits exceptionnels d'un montant de 407 K€, ont diminué de 54,83% soit -494 K€. Les débits et pénalités perçus se sont élevés à 286 K€ en 2019 contre 10 K€ en 2018. En 2018, il a été repris les résultats des communes pour un montant total de 891 K€. En 2019, il a été repris le résultat d'une commune pour 88 K€, cela explique la variation entre les deux exercices.

C. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion du budget assainissement se présentent comme suit :

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits de fonctionnement courant	17 125 140	16 759 188	-365 952	-2,14%
- Charges de fonctionnement courant	10 609 461	11 513 378	903 917	8,52%
= EXCEDENT BRUT COURANT	6 515 679	5 245 810	-1 269 869	-19,49%
+ Produits except. et fin. hs intérêts	901 598	407 023	-494 575	-54,86%
- Charges except. et fin. hs intérêts	188 661	41 740	-146 921	-77,88%
= EPARGNE DE GESTION	7 228 617	5 611 093	-1 617 524	-22,38%
- Intérêts	407 685	327 165	-80 520	-19,75%
= EPARGNE BRUTE	6 820 932	5 283 928	-1 537 004	-22,53%
- Capital	1 955 636	2 046 313	90 677	4,64%
= EPARGNE NETTE	4 865 296	3 237 614	-1 627 682	-33,45%

Compte tenu d'un effet ciseau sur la section d'exploitation – hausse des dépenses notamment liée au remboursement de frais de personnel mais également une diminution des ressources courante avec cependant un effet conjoncturel, le budget de l'assainissement présente une épargne nette en diminution, passant de 4,9 M€ à 3,2 M€ en 2019.

D. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	7 223 898,85			7 223 898,85	
Investissement (total)	12 641 493,87	2 345 714,68	400 888,96	10 696 668,15	
Total	19 865 392,72	2 345 714,68	400 888,96	17 920 567,00	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 17 920 567 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement concernent essentiellement les immobilisations en cours (1 752 510 €), les immobilisations corporelles (23 546 €), les immobilisations incorporelles (223 683 €), et les opérations pour compte de tiers (340 830 €).

Les restes à réaliser en recettes comportent l'excédent de fonctionnement capitalisé (234 241 €), les subventions à recevoir (150 348 €), provenant notamment de l'Agence de l'eau, et les opérations pour compte de tiers (16 300 €).

E. Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions sont couvertes par l'épargne brute. Le ratio s'établit à 159,25%, en baisse par rapport à 2018.

€	2018	2019
Epargne Brute	6 820 932	5 283 928
Dotation nette amortissement et provisions	3 023 720	3 318 095
Epargne brute / DAP	225,58%	159,25%

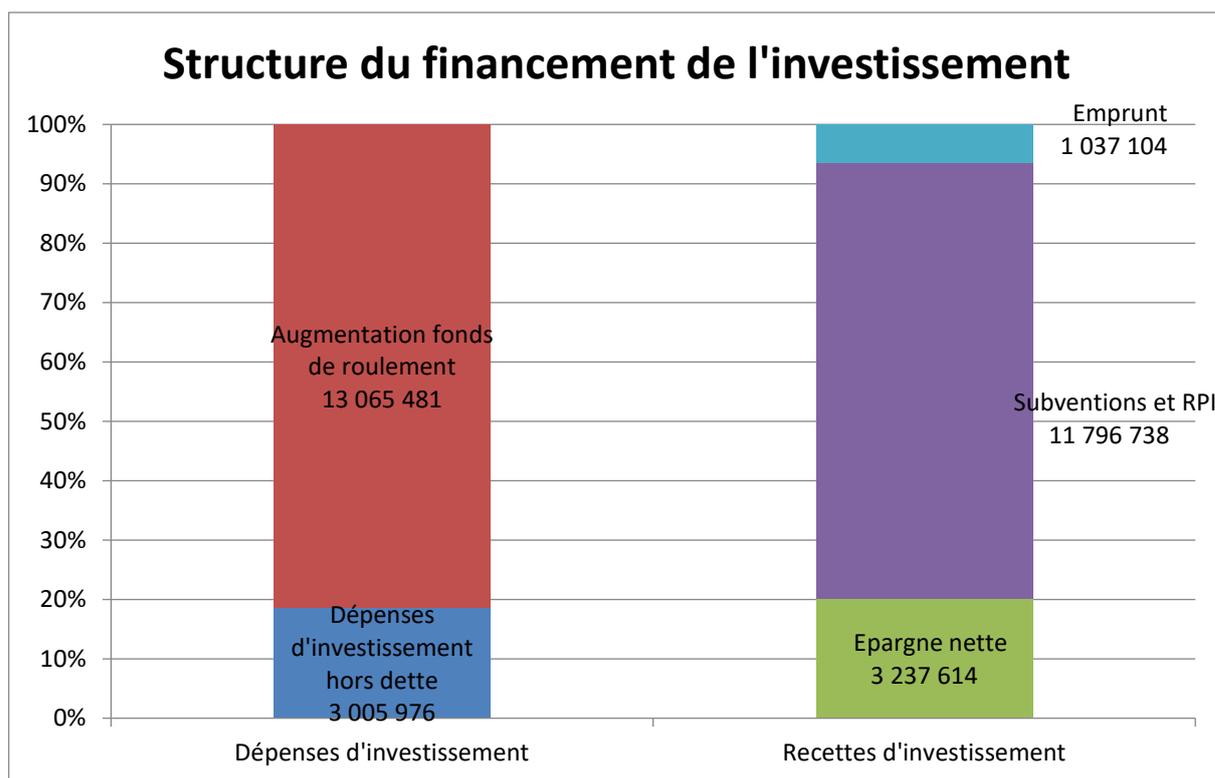
F. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 005 976 € pour l'année 2019 :

- Programme annuel EU (eaux usées) sur Cherbourg-en-Cotentin: 1 121 682 €
- Travaux d'aménagement de bourgs : 255 097 €
- Travaux de réseaux sur le périmètre Denneville - Portbail - St Lo d'Ourville : 108 824 €
- Travaux d'assainissement collectif sur la commune d'Eroudeville : 74 237 €
- Travaux d'assainissement collectif sur la commune de Montebourg : 45 482 €.

Le financement de l'investissement est assuré par l'excédent reversé par Cherbourg-en-Cotentin (44%), l'épargne nette (20%), les subventions et autres recettes (29%) ainsi que par l'emprunt (6%).

€	dépenses invt	recettes invt	structure
Total investissement hors dette	16 071 457		
Dépenses d'équipement	3 005 976		
Augmentation fonds de roulement	13 065 481		
Total recettes		16 071 457	55,83%
dont Subv.		3 200 193	19,91%
dont Op compte de tiers		1 498 443	9,32%
dont épargne nette		3 237 614	20,15%
dont emprunt		1 037 104	6,45%
Dont reversmt excédent CEC		7 098 103	44,17%



G. La dette

L'encours de la dette du budget assainissement s'établit à 24 300 364 € au 31 décembre 2019, en diminution de 1,7 M€ par rapport à 2018. Des emprunts à taux zéro de l'Agence de l'eau ont été encaissés pour un montant total de 1 M€.

	€	2019
Encours brut au 1er janvier		25 969 270
- Remboursement du capital		2 046 313
- Capital payé non mandaté		659 697
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		1 037 104
= Variation de l'encours		-1 668 906
= Encours brut au 31 décembre		24 300 364

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,69%
- Durée résiduelle : 12 ans et 9 mois
- Structure de taux : 91% et 9% de taux variable
- 100% de 1A au regard de la charte Gissler.

V. BUDGET ANNEXE DMA M4

Le budget déchets ménagers et assimilés (DMA) sous nomenclature M14 a été intégré au budget principal au 1^{er} janvier 2018. Le budget déchets ménagers géré en M4 continue d'exister, et

concerne les anciens territoires ayant instauré la REOM (pôle de Côte des Isles ainsi que Douve et Divette).

Son exécution se présente ainsi :

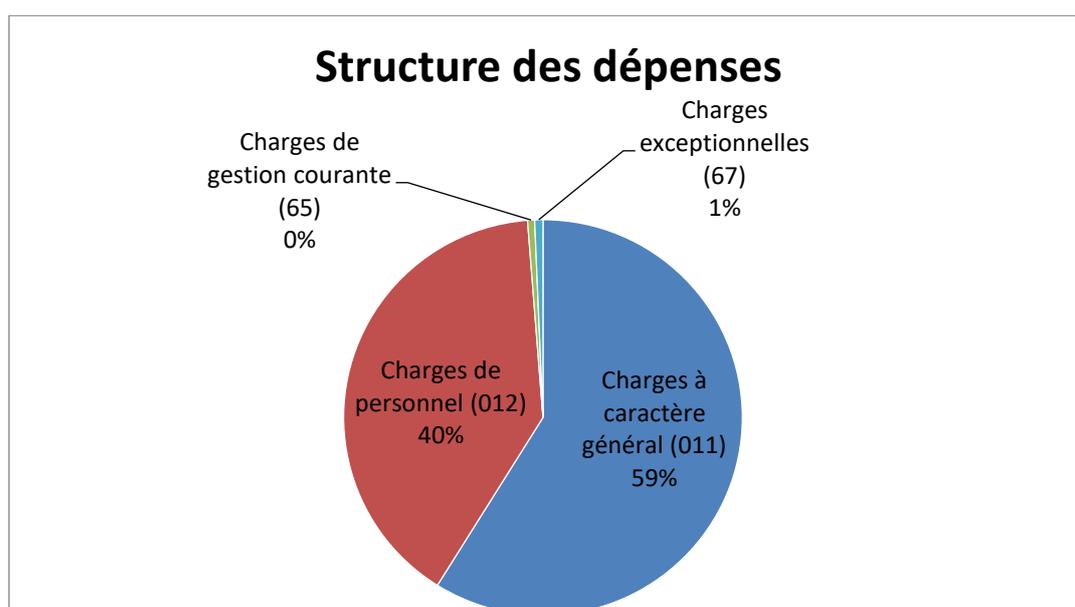
€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	1 943 870,27	2 006 534,75	62 664,48	134 016,41	196 680,89
Investissement (total)	164 415,46	337 342,75	172 927,29	653 666,03	826 593,32
Total	2 108 285,73	2 343 877,50	235 591,77	787 682,44	1 023 274,21

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 235 591,77 €. En tenant compte des résultats antérieurs, il s'établit à 1 023 274,21 € contre 787 682,44 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 235 274,21 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 79,65%. Elles ont diminué de 12,46% (-228 615 €).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Charges à caractère général (011)	1 215 432,36	946 043,39	-269 388,97	-22,16%
Charges de personnel (012)	593 974,81	640 596,65	46 621,84	7,85%
Charges de gestion courante (65)	17 756,50	9 167,99	-8 588,51	-48,37%
Charges financières (66)	-252,63		252,63	-100,00%
Charges exceptionnelles (67)	8 231,93	10 719,49	2 487,56	30,22%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 835 142,97	1 606 527,52	-228 615,45	-12,46%



Les charges à caractère général ont diminué de 22,16% principalement en raison des contrats de sous-traitance générale (-262 665 €) dont -165 676 € sur le traitement des ordures ménagères résiduelles, -34 388 € sur les emballages ménagers recyclables et -133 032 € sur les autres matériaux.

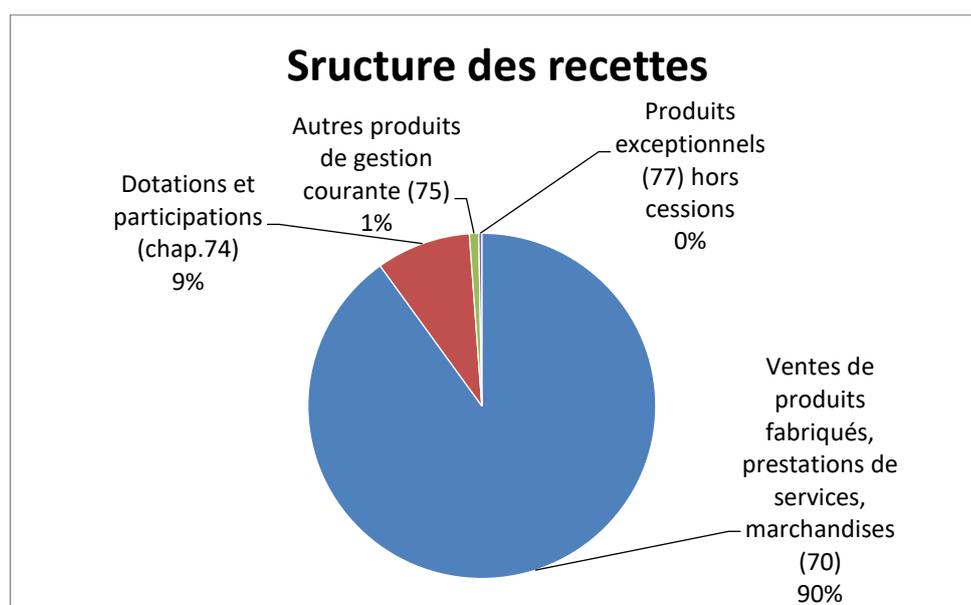
Les charges de personnel ont augmenté de 7,85% pour s'établir à 640 597 € en 2019.

Les charges exceptionnelles ont progressé de 30,22% (2 488 €) dû à des écritures de régularisation de titres annulés sur exercices antérieurs.

Les charges de gestion courante ont diminué de moitié (-8 589 €) du fait d'une baisse des créances éteintes ou admises en non-valeur.

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 79,62%, ont diminué de 6,62% (-135 628 €).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	1 678 072,45	1 723 747,45	45 675,00	2,72%
Dotations et participations (chap.74)		168 253,83	168 253,83	n.s.
Autres produits de gestion courante (75)	48 493,00	16 501,00	-31 992,00	-65,97%
Produits exceptionnels (77) hors cessions	322 980,55	5 416,47	-317 564,08	-98,32%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	2 049 546,00	1 913 918,75	-135 627,25	-6,62%



Le budget est équilibré par le produit de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères). Par délibération du 11 avril 2019, les tarifs des redevances ont été revalorisés sur la base du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2019, soit 2,2%, à compter du 1^{er} juillet. Le produit de la REOM a atteint 1 715 631 € en 2019, soit une hausse de 2,3% (+38 299 €) par rapport à 2018.

Les dotations s'élèvent à 168 254 € sur 2019 du fait de subventions CITEO dont plus de 75 K€ s'imputent en réalité sur l'exercice 2018.

Les autres produits de fonctionnement courants ont diminué de 65,97% du fait de ventes de matériaux plus faibles sur 2019 pour le pôle Douve Divette (- 39 456 €).

Les produits exceptionnels ont diminué en raison d'une écriture d'affectation partielle du résultat de l'ex Syndicat Mixte Cotentin Traitement de 321 099 € seulement en 2018.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

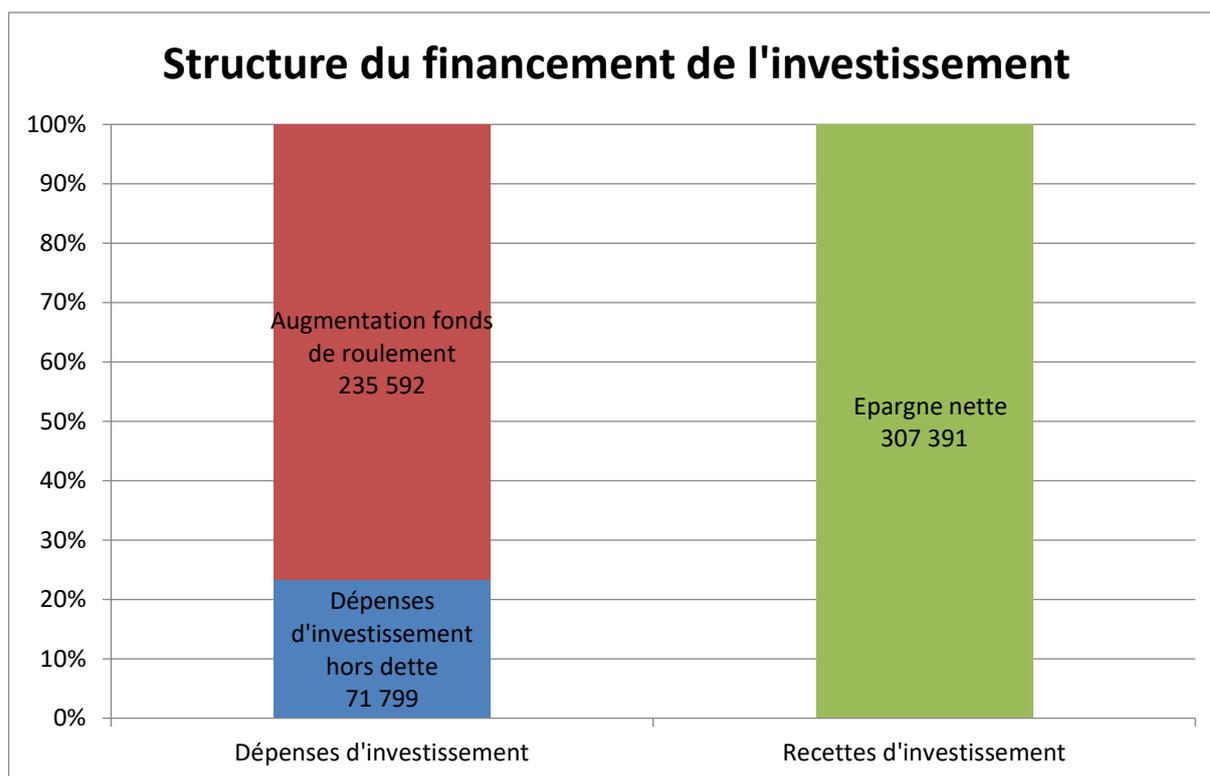
€	2018	2019	Evolution
Produits de fonctionnement courant	1 726 565	1 908 502	10,54%
- Charges de fonctionnement courant	1 827 164	1 595 808	-12,66%
= EXCEDENT BRUT COURANT	-100 598	312 694	n.s.
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	322 981	5 416	-98,32%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	8 232	10 719	30,22%
= EPARGNE DE GESTION	214 150	307 391	43,54%
- Intérêts	-253		-100,00%
= EPARGNE BRUTE	214 403	307 391	43,37%
- Capital			
= EPARGNE NETTE	214 403	307 391	43,37%

Du fait d'une baisse de charges plus importante que celle des recettes, l'épargne nette a augmenté de 43,37% pour atteindre 307 391 €.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 71 799,46 €, dont 62 973,60 € pour du matériel et outillage.

Ces dépenses sont financées par l'épargne nette.



Ce budget ne comporte pas de dette.

VI. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE

Le budget développement économique vente supporte les opérations d'aménagement de lotissements, zones d'activités économiques et parcs d'activités économiques.

Son exécution 2019 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	3 570 337,07	3 567 637,94	-2 699,13	-457 466,25	-460 165,38
Investissement (total)	4 311 162,08	4 843 539,34	532 377,26	-850 364,09	-317 986,83
Total	7 881 499,15	8 411 177,28	529 678,13	-1 307 830,34	-778 152,21

Le résultat de l'exercice s'établit à 529 678,13 € quand le résultat de clôture intégrant les résultats antérieurs atteint -778 152,21 €, contre -493 856,52 € en 2018, soit une baisse du fonds de roulement de 284 295,69 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3,25% (-18 156 €).

€	2018	2019	évolution		Structure
			€	%	
Charges à caractère général (011)	551 679	521 915	-29 765	-5,40%	96,71%
Charges financières (66)	6 134	17 743	11 608	189,24%	3,29%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	557 814	539 658	-18 156	-3,25%	100,00%

Les dépenses à caractère général, représentant 96,71% des dépenses, ont diminué de 5,4% (-30 K€) avec une hausse de plus de 398 K€ sur les terrains à aménager et parallèlement une baisse de 408 K€ sur les achats de matériels d'équipement et travaux et 21 K€ sur les frais accessoires de terrains en cours d'aménagement.

Les charges financières ont progressé du fait d'un emprunt contracté en 2018 et arrivé en phase d'amortissement sur une année pleine.

Les recettes de fonctionnement ont fortement augmenté sur 2019 (+687 662 €).

€	2018	2019	évolution		Structure
			€	%	
Ventes diverses (70)	43 157	536 141	492 984	1142,29%	63,92%
Dotations, subventions et participations (74)	107 905		-107 905	-100,00%	0,00%
Autres produits de gestion courante (75)	2	35 100	35 098	n.s.	4,18%
Produits exceptionnels (77)	0	267 486	267 486	n.s.	31,89%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	151 065	838 727	687 662	455,21%	100,00%

Les ventes diverses (chapitre 70) peuvent fortement varier en fonction des ventes de terrains réalisées ou non sur une année. Les produits des ventes de terrains aménagés se sont élevés à 536 141 € en 2019 contre 43 157 en 2018.

Il a été perçu une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 107 905 € (chapitre 74) en 2018 uniquement.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concerne une régularisation d'une subvention EDF de 2018.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent à des subventions exceptionnelles d'EDF pour 160 000 € et une régularisation d'affectation par zone d'activité de 107 483 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

€	2018	2019	Evolution €
Produits fonctionnement courants	151 065	571 241	420 176
- charges fonctionnement courantes	551 679	521 915	-29 765
= EXCEDENT BRUT COURANT	-400 615	49 326	449 941
+ produits exceptionnels larges	0	267 486	267 486
- charges exceptionnelles larges	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION	-400 615	316 812	717 427
- intérêts	6 134	17 743	11 608
= EPARGNE BRUTE	-406 749	299 070	705 819
- capital	0	155 246	155 246
= EPARGNE NETTE	-406 749	143 824	550 573

Les ventes réalisées et les produits exceptionnels sur 2019 permettent de retrouver une épargne nette positive à hauteur de 143 824 €.

A noter que ce budget annexe est un budget de stocks. Dans l'attente de la vente des terrains, le budget peut présenter un déficit. Les excédents du budget principal viennent combler celui-ci jusqu'à ce que les ventes aient lieu.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent des remboursements d'avance pour 779 566 €, le remboursement en capital d'emprunt pour 155 246 € ainsi que des écritures de régularisation suite au transfert de zones d'activités pour 665 182 €.

Les recettes d'investissement concernent des régularisations d'écritures suite au transfert de voiries de la zone d'activités de Saint-Pierre-Eglise (1 080 603 €) et au versement du solde de l'emprunt de la zone d'Armanville (750 000 €).

D. La dette

Un emprunt de 1 650 000 € pour le financement du parc d'activité d'Armanville à Valognes a été consolidé en 2018. L'encours s'établit à 1 494 754 € au 31 décembre 2019.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	0	1 650 000
- Remboursement du capital - Remboursement anticipé		155 246
+ Emprunt	1 650 000	
= Variation de l'encours	1 650 000	155 246
= Encours brut au 31 décembre	1 650 000	1 494 754

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,43%
- Durée résiduelle : 9 ans
- Structure de taux : 100% de taux variable

- Charte Gissler : 100% sur 1A.

VII. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M14

Le budget développement économique locations géré en M14 supporte la construction et la gestion de bâtiments mis à la disposition des entreprises.

	Hauts de Quincampoix	Louis Lumière	Beaumont	Montebourg
Surface commercialisable des bâtiments	1351,80 m ²	4465 m ²	7692 m ²	67 m ²
Nbre d'entreprises	31	28	8	4

Son exécution se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	751 324,21	1 083 979,17	332 654,96	457 036,69	789 691,65
Investissement (total)	428 947,31	480 611,65	51 664,34	160 822,77	212 487,11
Total	1 180 271,52	1 564 590,82	384 319,30	617 859,46	1 002 178,76

Le résultat 2019 s'établit à 384 319,30 €, et à 1 002 178,76 € avec la reprise des résultats antérieurs, contre 617 859,46 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 384 319,30 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, réalisées à hauteur de 53,28%, ont diminué de 134 853 € (-31%).

€	2018	2019	évolution		Structure
			€	%	
Charges à caractère général (011)	361 946	297 861	-64 085	-17,71%	97,31%
Autres charges de gestion courante (65)		1 471	1 471	n.s.	0,48%
Charges financières (66)	7 862	6 586	-1 276	-16,23%	2,15%
Charges exceptionnelles (67)	71 128	164	-70 964	-99,77%	0,05%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	440 936	306 082	-134 853	-30,58%	100,00%

Les charges à caractère général, représentant 97% des dépenses totales, ont diminué de 17,71% principalement en raison des combustibles non mandatés sur 2019 (-32 201 €), de l'entretien et des réparations sur les bâtiments (-29 843 €), des frais de télécommunications (-11 217 €) et des remboursements de frais (- 38 696 €). Certains postes courants ont augmenté, tels que la maintenance (+12 396 €), les taxes foncières (+17 009 €) et les remboursements de frais à la Hague (+11 544 €).

Les charges exceptionnelles concernaient des régularisations de loyers sur 2018 uniquement.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles ont été réalisées à hauteur de 73,08% et ont diminué de 108 499 € (-10%).

€	2018	2019	évolution		Structure
			€	%	
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)	327 075	286 037	-41 038	-12,55%	30,83%
Dotations, subv et participations (74)	2 499	248	-2 251	-90,07%	0,03%
Autres produits de gestion courante (75)	654 626	600 988	-53 638	-8,19%	64,78%
Produits exceptionnels (77)	52 100	40 528	-11 571	-22,21%	4,37%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 036 300	927 801	-108 499	-10,47%	100,00%

Le chapitre des ventes diverses (chapitre 70) est essentiellement constitué des recettes liées à la facturation de services pour 138 362 € (-28 269 €) ainsi que les remboursements de frais pour 147 675 € (-12 769 €).

Les autres produits de gestion courante concernent principalement les loyers à hauteur de 598 413 € (-53 734 €).

Les produits exceptionnels pour 40 528 € sont des régularisations antérieures.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

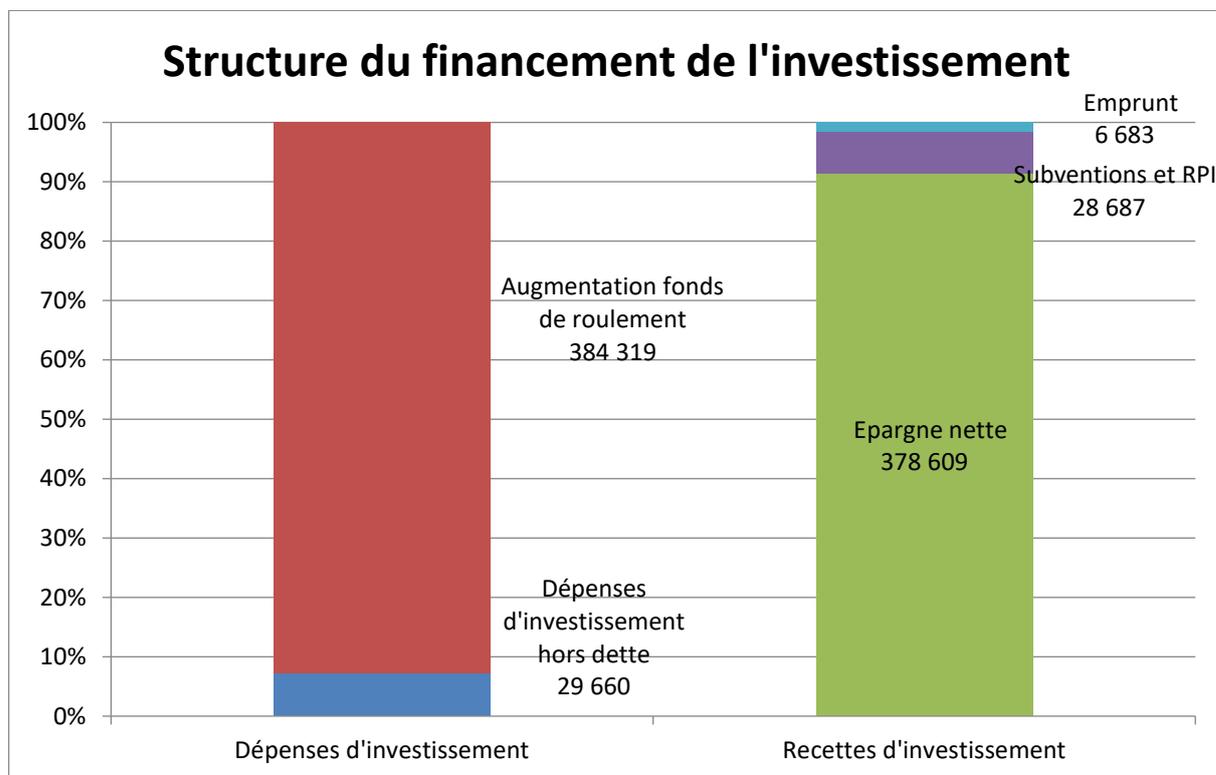
€	2018	2019	évolution
Produits fonctionnement courants	984 200	887 273	-9,85%
- charges fonctionnement courantes	361 946	299 332	-17,30%
= EXCEDENT BRUT COURANT	622 254	587 941	-5,51%
+ produits exceptionnels larges	52 100	40 528	-22,21%
- charges exceptionnelles larges	71 128	5 279	-92,58%
= EPARGNE DE GESTION	603 226	623 190	3,31%
- intérêts	7 862	1 471	-81,29%
= EPARGNE BRUTE	595 364	621 719	4,43%
- capital	272 832	243 110	-10,89%
= EPARGNE NETTE	322 533	378 609	17,39%

Avec une diminution des dépenses plus prononcée que celle des recettes, l'épargne nette s'améliore sur 2019 pour atteindre 378 609 €, soit une hausse de 56 076 € par rapport à 2018.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement totalisent un montant de 29 660 €, et concernent des travaux ainsi que l'acquisition de terrains nus.

Ces dépenses sont financées par l'épargne nette à hauteur de 91% et par les ressources propres et subventions pour 9%, les emprunts étant des dépôts et cautionnements reçus.



D. La dette

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette s'établit à 1 024 404 € au 31 décembre 2019.

€	2018	2019	évolution
Encours brut au 1er janvier	1 540 346	1 267 514	-272 832
- Remboursement du capital - Remboursement anticipé + Emprunt	272 832	243 110	-29 722
= Variation de l'encours	-272 832	-243 110	29 722
= Encours brut au 31 décembre	1 267 514	1 024 404	-243 110

Les caractéristiques de l'encours sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,36%
- Durée résiduelle : 8 ans et 5 mois
- Structure de taux : 88,23% de taux variable et 11,77% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A.

VIII. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LOCATION M4

Ce budget regroupe les bâtiments des Vindits et de l'Espace d'Activité de l'Amont-Quentin à Cherbourg-en-Cotentin ainsi que l'atelier de location sur la zone d'activités de Martinvast et l'atelier relais sur le port de plaisance Chantereyne.

	Hôtel d'entreprises Amont-Quentin	Bâtiment des Vindits	Atelier location ZA Martinvast	Atelier port de plaisance Chantereyne
Surface commercialisable des bâtiments	780,19 m ²	1 770,42 m ²	139 m ²	443 m ²
Nbre d'entreprises	8	10	1	-

L'exécution du budget développement économique location M4 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	203 308,80	371 576,53	168 267,73		168 267,73
Investissement	774 446,98	395 181,24	-379 265,74	-40 242,26	-419 508,00
TOTAL DU BUDGET	977 755,78	766 757,77	-210 998,01	-40 242,26	-251 240,27

Le résultat de l'exercice 2019 est déficitaire de 210 998,01 € et le résultat de clôture intégrant les résultats antérieurs se chiffre à -251 240,27 €, contre 105 262,40 € en 2018 soit une baisse du fonds de roulement de 356 502,67 €.

A. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 47,04% et enregistrent une baisse de 28 551,29 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	90 652,19	59 124,83	-31 527	-34,78%	84,65%
Autres charges de gestion courante (65)		2 871,42	2 871		4,11%
Charges financières (66)	7 747,90	6 296,42	-1 451	-18,73%	9,01%
Charges exceptionnelles (67)		1 556,13	1 556		2,23%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	98 400,09	69 848,80	-28 551,29	-29,02%	100,00%

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement issues des charges à caractère général (85%). La principale baisse provient des remboursements de taxes foncières (-37 000 €).

Les recettes, réalisées à hauteur de 70,63%, ont augmenté de 102 916 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	194 760,78	258 655,45	63 895	32,81%	78,92%
Produits de gestion courante (75)	29 920,82	62 458,92	32 538	108,75%	19,06%
Produits exceptionnels (77)	164,00	6 647,16	6 483	3953,15%	2,03%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	224 845,60	327 761,53	102 916	45,77%	100,00%

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des locations, dont le produit a augmenté de 63 895 € mais près de 60 K€ de recettes se rattachent au 4^{ème} trimestre 2018.

Les produits de gestion courante correspondent aux charges refacturées aux locataires (59 759 €) et aux revenus issus de l'atelier de location sur Martinvast (2 700 €).

Les produits exceptionnels concernent des écritures de régularisation pour 4 496 € et le versement du solde d'une indemnité de sinistre pour 2 151 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget développement économique location M4 se présente ainsi :

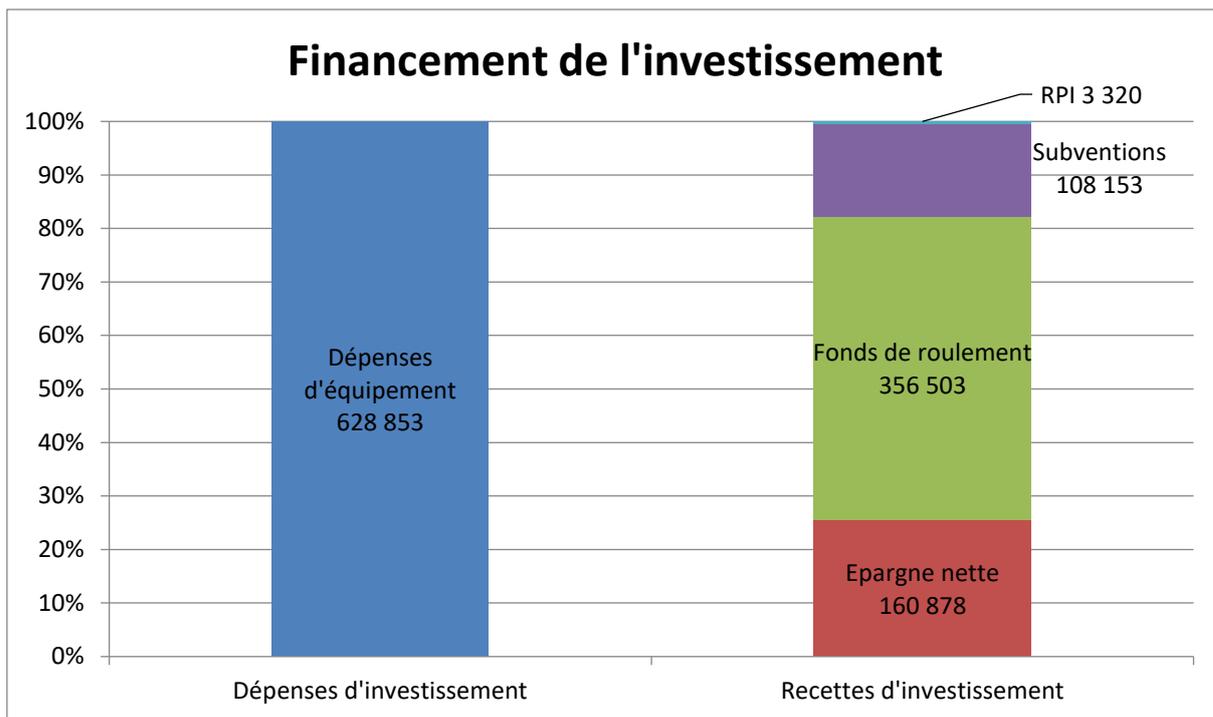
€	2018	2019	évolution
Produits de fonctionnement courant	224 682	321 114	43%
- Charges de fonctionnement courant	90 652	61 997	-32%
= EXCEDENT BRUT COURANT	134 029	259 117	93%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	164	6 647	3953%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts		1 556	
= EPARGNE DE GESTION	134 193	264 208	97%
- Intérêts	7 748	6 296	-19%
= EPARGNE BRUTE	126 446	257 912	104%
- Capital	97 636	97 034	-1%
= EPARGNE NETTE	28 810	160 878	458%

La dynamique des recettes enregistrée en 2019, concomitamment à la baisse des dépenses, permet de dégager une épargne nette à hauteur de 160 878, soit 132 068 € de plus qu'en 2018.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 628 853 €, dont 623 269 € pour la construction d'un atelier relais sur le port de plaisance de Cherbourg-en-Cotentin.

Les dépenses d'équipement sont couvertes par le fonds de roulement à hauteur de 356 503 €, l'épargne nette pour 160 878 €, des subventions pour 108 153 € et autres recettes pour 3 320 €.



D. La dette

Sans emprunt nouveau, l'encours s'établit à 435 962 € au 31 décembre 2019.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	630 632	532 996
- Remboursement du capital	97 636	97 034
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-97 636	-97 034
= Encours brut au 31 décembre	532 996	435 962

L'encours est composé de trois emprunts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,58%
- Durée résiduelle moyenne : 4 ans et 3 mois
- Structure de taux : 0,97% sur taux fixe et 99,03% sur taux variable LEP
- Charte Gissler : 100% 1A.

IX. BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Ce budget concerne l'abattoir de Cherbourg-en-Cotentin. Sa fermeture a été décidée en 2020, le nouvel abattoir à Carentan devant prendre la relève une fois sa construction achevée.

Une délégation de service public avec la société SMANCO organise la gestion de l'équipement.

Son exécution 2019 se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	86 920,13	52 066,48	-34 853,65	109 889,11	75 035,46
Investissement (total)	45 163,00	10 780,00	-34 383,00	5 631,30	-28 751,70
Total	132 083,13	62 846,48	-69 236,65	115 520,41	46 283,76

Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à -69 236,65 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 46 283,76 € contre 115 520,41 € en 2018, soit une diminution du fonds de roulement de 69 236,65 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 57 917 €.

	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	94 057,17	36 140,13	-57 917,04	-61,58%	47,47%
Charges financières (66)	0,00	0,00	0,00		0,00%
Charges exceptionnelles (67)	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	52,53%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	134 057,17	76 140,13	-57 917,04	-43,20%	100,00%

Les charges à caractère général ont diminué du fait d'une baisse de l'entretien et des réparations de l'abattoir (-23 766 €) ainsi que du remboursement de la taxe foncière (-36 422 €) du fait d'une écriture de rattachement faite par erreur (une recette exceptionnelle du montant équivalent a été enregistrée sur l'exercice).

Les charges exceptionnelles correspondent à la subvention à la SMANCO.

Les produits de fonctionnement ont diminué de 178 797 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	107 969,90		-107 970	-100,00%	0,00%
Produits de gestion courante (75)	4 653,52	7 752,67	3 099	66,60%	14,89%
Produits exceptionnels (77)	118 240,49	44 313,81	-73 927	-62,52%	85,11%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	230 863,91	52 066,48	-178 797,43	-77,45%	100,00%

La redevance d'usage n'a pas été perçue sur 2019 soit un manque de recette de 107 970 € et il n'y a pas eu de contribution du budget principal également.

Une recette exceptionnelle a été constatée pour régulariser l'erreur de rattachement sur la taxe foncière.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

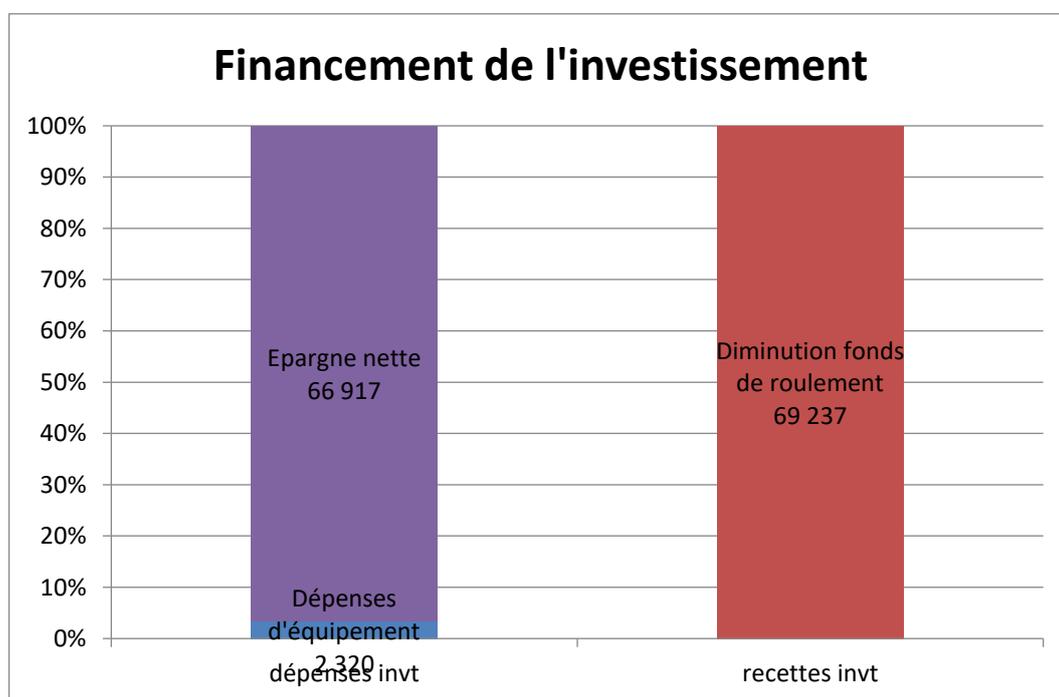
€	2018	2019	évolution €
Produits fonctionnement courants	112 623	7 753	-104 871
- charges fonctionnement courantes	94 057	36 140	-57 917
= EXCEDENT BRUT COURANT	18 566	-28 387	-46 954
+ produits exceptionnels larges	118 240	44 314	-73 927
- charges exceptionnelles larges	40 000	40 000	0
= EPARGNE DE GESTION	96 807	-24 074	-120 881
- intérêts			0
= EPARGNE BRUTE	96 807	-24 074	-120 881
- capital	85 716	42 843	-42 873
= EPARGNE NETTE	11 091	-66 917	-78 008

Faute de recettes sur 2019, l'épargne nette diminue pour atteindre -66 917 €.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 320 € et concernent des travaux de gros entretien sur l'abattoir.

Ces dépenses sont financées par le fonds de roulement.



D. La dette

Sans encours nouveau, l'encours de dette du budget abattoir s'est éteint en 2019.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	85 701	42 843
- Remboursement du capital	42 858	42 843
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-42 858	-42 843
= Encours brut au 31 décembre	42 843	0

X. BUDGET ANNEXE ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME

En 2018, suite à la création de la SPL Tourisme, le budget activité commerciale tourisme ne comprenait plus que la gestion du Moulin de Fierville (pôle de proximité de Côte des Isles).

En 2019, ce budget a repris également l'activité de la boutique Ludiver.

L'exécution du budget activité commerciale tourisme est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	180 866,49	184 866,49	4 000,00	-722,40	3 277,60
Investissement	8 834,00	29 573,00	20 739,00	24 360,95	45 099,95
TOTAL DU BUDGET	189 700,49	214 439,49	24 739,00	23 638,55	48 377,55

Le résultat 2019 s'élève à 24 739 €, en tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture se chiffre à 48 377,55 €, contre 23 638,55 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 24 739 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 79,22%, ont progressé de 4,68% soit +7 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	50 823,40	55 930,87	5 107,47	10,05%	36,97%
Charges de personnel (012)	92 902,50	94 517,71	1 615,21	1,74%	62,47%
Autres charges de gestion courante (65)	0,00		0,00		0,00%
Charges financières (66)	741,99	829,01	87,02	11,73%	0,55%
Charges exceptionnelles (67)	67,00	15,90	-51,10	-76,27%	0,01%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	144 534,89	151 293,49	6 758,60	4,68%	100,00%

Les charges à caractère général ont progressé de 10,05% soit +5 K€. L'augmentation est notamment liée aux achats de marchandises +21 K€, dont 15 K€ relèvent de la boutique Ludiver en 2019. D'autres postes de dépenses ont cependant diminué, probablement en lien avec le relèvement du seuil du montant des rattachements : entretien et réparations sur biens immobiliers (-8 K€), études (-3 K€), autres matières et fournitures (-2 K€).

Les charges de personnel, représentant 62% des dépenses, ont augmenté de 1,74% pour atteindre 95 K€ en 2019.

Les recettes de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 83,45%, ont augmenté de 7,09% soit 12 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	70 403,09	106 959,49	36 556,40	51,92%	59,41%
Dotations, subventions et participations (74)	93 015,77	64 042,77	-28 973,00	-31,15%	35,57%
Produits de gestion courante (75)	3 000,40	6 001,20	3 000,80	100,01%	3,33%
Produits exceptionnels (77)	1 687,39	3 029,03	1 341,64	79,51%	1,68%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	168 106,65	180 032,49	11 925,84	7,09%	100,00%

Les produits des services et du domaine représentent 59% des recettes globales, ils ont progressé de 51,92% soit +37 K€. Les ventes de produits finis du moulin de Fierville (entrées moulin et atelier) ont progressé de 6 K€ et les ventes de marchandises ont augmenté de 61 K€. Concernant ces dernières recettes, une partie concerne la boutique Ludiver.

	2018	2019	évolution €	évolution %
Vente de marchandises Moulin Fierville	44 024	52 628	8 604	19,54%
Vente de marchandises Boutique Ludiver		22 325	22 325	n.s.

Le chapitre 74 contient uniquement la participation du budget principal. Cette dernière est passée de 93 016 € en 2018 à 64 043 €, soit une baisse de 28 973 €.

Le chapitre 75 comprend les loyers de l'auberge du moulin, ils sont élevés à 6 K€ en 2019.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évolution de la chaîne de l'épargne du budget activité commerciale tourisme se présente ainsi :

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits de fonctionnement courant	166 419	177 003	10 584	6,36%
- Charges de fonctionnement courant	143 726	150 449	6 723	4,68%
= EXCEDENT BRUT COURANT	22 693	26 555	3 862	17,02%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	1 687	3 029	1 342	79,51%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	67	16	-51	-76,27%
= EPARGNE DE GESTION	24 314	29 568	5 254	21,61%
- Intérêts	742	829	87	11,73%
= EPARGNE BRUTE	23 572	28 739	5 167	21,92%
- Capital	4 000	4 000	0	6,36%
= EPARGNE NETTE	19 572	24 739	5 167	6,36%

Compte tenu d'une évolution plus favorable des recettes par rapport à celle des dépenses, l'épargne nette s'établit à 24 739 €, en progression de 6,36% soit +5 167 €.

C. La section d'investissement

Hormis le remboursement du capital de la dette, il n'y a pas eu de dépenses d'équipement en 2019.

Les excédents réalisés permettront de donner des marges de manœuvre pour les investissements à venir.

D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget activité commerciale tourisme s'élève à 41 000 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 4 000 €.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	49 000	45 000
- Remboursement du capital	4 000	4 000
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-4 000	-4 000
= Encours brut au 31 décembre	45 000	41 000

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,94%
- Durée résiduelle : 10 ans et 2 mois
- Structure de taux : 100% sur taux fixe
- Charte Gissler : 100% sur 1A.

XI. BUDGET ANNEXE PORT DIELETTE

L'exécution du budget port Dielette est présentée ci-après :

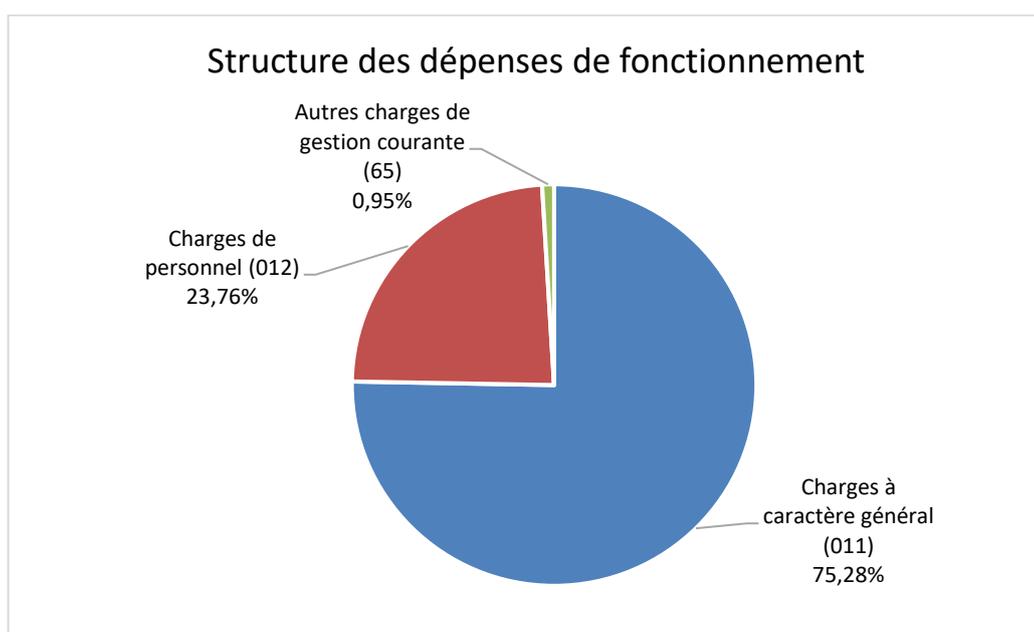
€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	1 079 320,17	1 415 696,01	336 375,84		336 375,84
Investissement	904 530,66	424 699,31	-479 831,35	-737 193,85	-1 217 025,20
TOTAL DU BUDGET	1 983 850,83	1 840 395,32	-143 455,51	-737 193,85	-880 649,36

Le résultat 2019 est déficitaire de 143 455,51 €, en tenant compte des résultats antérieurs ce déficit se creuse à 880 649,36 €. Le résultat est négatif de 358 563,15 € en 2018, soit une baisse du fonds de roulement de 522 086,21 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 85,33% et sont restées stables sur 2019 (+ 3K€).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Charges à caractère général (011)	785 993,50	780 282,82	-5 710,68	-0,73%
Charges de personnel (012)	241 500,37	246 289,17	4 788,80	1,98%
Autres charges de gestion courante (65)	3 530,58	9 876,17	6 345,59	179,73%
Charges financières (66)				
Charges exceptionnelles (67)	2 409,00		-2 409,00	-100,00%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	1 033 433,45	1 036 448,16	3 014,71	0,29%



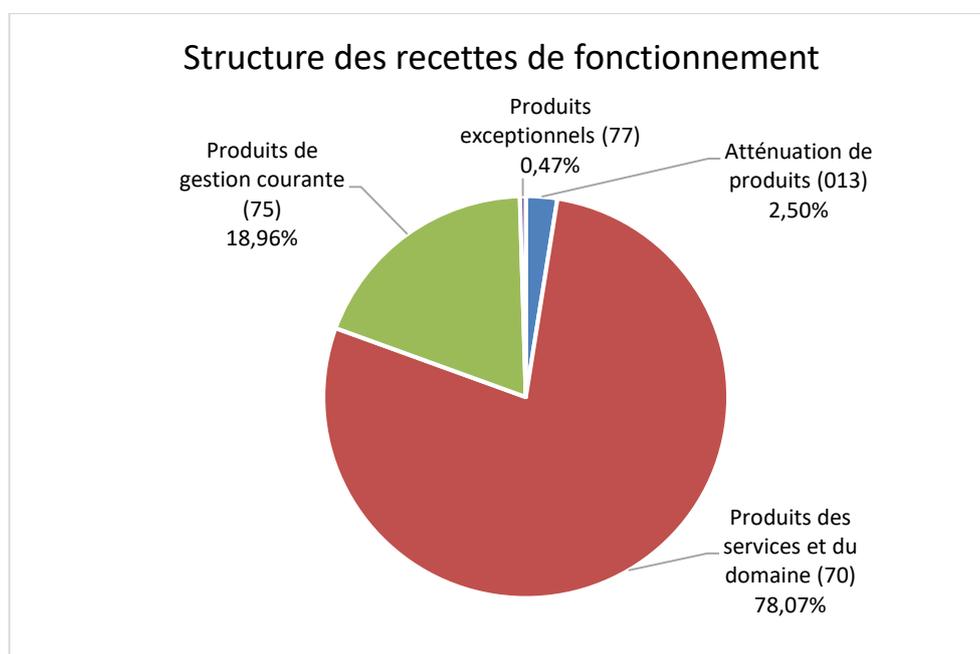
Les charges à caractère général, représentant 75% des dépenses, ont légèrement diminué en raison des combustibles et carburants (-34 542 €), de l'entretien et réparations des bâtiments

publics (-29 907 €), des études et recherches (-24 529 €). A contrario, le poste relatif à l'entretien des autres bâtiments a augmenté de 102 033 €.

L'évolution des charges de personnel est maîtrisée à +1,98%.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 39,61% et ont diminué de 13 433 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Atténuation de produits (013)	25 025,28	19 465,50	-5 559,78	-22,22%
Produits des services et du domaine (70)	626 304,23	607 961,56	-18 342,67	-2,93%
Produits de gestion courante (75)	138 174,18	147 606,10	9 431,92	6,83%
Produits exceptionnels (77)	2 626,01	3 663,89	1 037,88	39,52%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	792 129,70	778 697,05	-13 432,65	-1,70%



Les produits des services et du domaine, représentant 78% des recettes, ont diminué de 18 343 € notamment du fait d'une baisse des ventes de marchandises (+20 168 €).

Les autres produits de gestion courante contiennent les redevances, ces dernières ont augmenté de 9 432 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget port Dielette se présente ainsi :

€	2018	2019	évolution €
Produits de fonctionnement courant	789 504	775 033	-14 471
- Charges de fonctionnement courant	1 031 024	1 036 448	5 424
= EXCEDENT BRUT COURANT	-241 521	-261 415	-19 894
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	2 626	3 664	1 038
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	2 409	0	-2 409
= EPARGNE DE GESTION	-241 304	-257 751	-16 447
- Intérêts	0	0	0
= EPARGNE BRUTE	-241 304	-257 751	-16 447
- Capital	0	0	0
= EPARGNE NETTE	-241 304	-257 751	-16 447

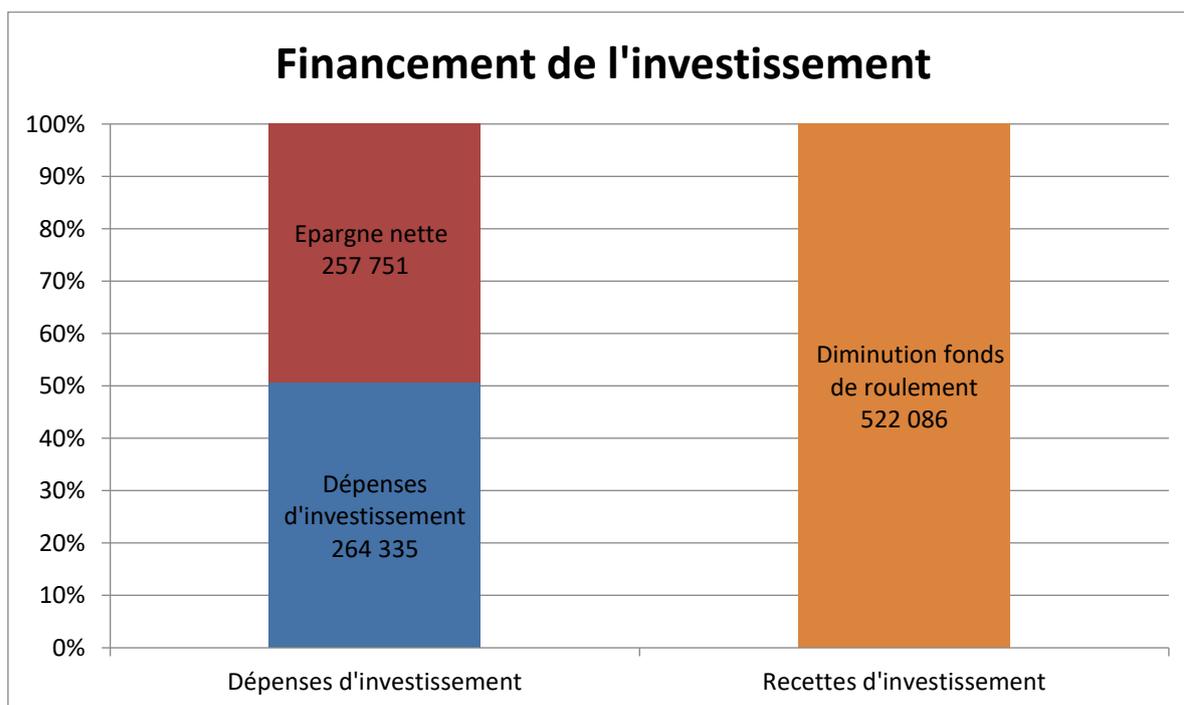
L'épargne nette présente un déficit de 257 751 €.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se chiffrent à 264 335 € dont 255 147 € de constructions :

- 59 K€ pour la réfection du ponton I,
- 48 K€ pour l'aménagement de la gare maritime,
- 34 K€ pour le terreplein carénage,
- 25 K€ de travaux
- 24 K€ pour la fourniture d'anode.

Sans recours à l'emprunt, les recettes d'investissement proviennent du fonds de roulement.



XII. BUDGET ANNEXE CINEMA

Ce budget concerne le cinéma de Réville (pôle de proximité du Val de Saire). L'exploitation du cinéma a été confiée à la Société Cinéode fin 2018 dans le cadre d'une délégation de service public.

L'exécution du budget cinéma est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	57 641,27	66 795,27	9 154,00	-7 177,51	1 976,49
Investissement	63 249,11	21 272,00	-41 977,11	-54 102,21	-96 079,32
TOTAL DU BUDGET	120 890,38	88 067,27	-32 823,11	-61 279,72	-94 102,83

Le résultat 2019 se chiffre à -32 823,11 € et en tenant compte des résultats antérieurs, il atteint -94 102,83 € contre -61 279,72 € en 2018 soit une diminution de fonds de roulement de 32 823,11 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 61,98% et ont progressé de 19 404 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	16 962,63	18 369,27	1 406,64	8,29%	50,51%
Autres charges de gestion courante (65)	1,35	18 000,00	17 998,65	n.s.	49,49%
Charges financières (66)	1,49	0,00	-1,49	-100,00%	0,00%
Impôts sur les bénéfices (69)	0,00	0,00	0,00		0,00%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	16 965,47	36 369,27	19 403,80	114,37%	100,00%

La principale augmentation provient de la subvention au gestionnaire Cinéode pour 18 000 €.

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 24,65%, et ont progressé de 4 767 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	1 556,63	6 156,77	4 600,14	295,52%	16,15%
Dotations, subventions et participations (74)		27 954,54		n.s.	73,32%
Produits de gestion courante (75)	833,33	1 000,08	166,75	20,01%	2,62%
Produits exceptionnels (77)		3 013,88		n.s.	7,91%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	2 389,96	38 125,27	4 766,89	1495,23%	100,00%

Les recettes 2019 sont constituées d'une subvention du budget principal pour 27 955 € et de remboursements de frais pour 6 157 € et des redevances à hauteur de 1 000 €.

Les produits exceptionnels concernent une régularisation d'écriture (1 309 €) et le remboursement de frais juridiques (1 705 €).

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget cinéma se présente ainsi :

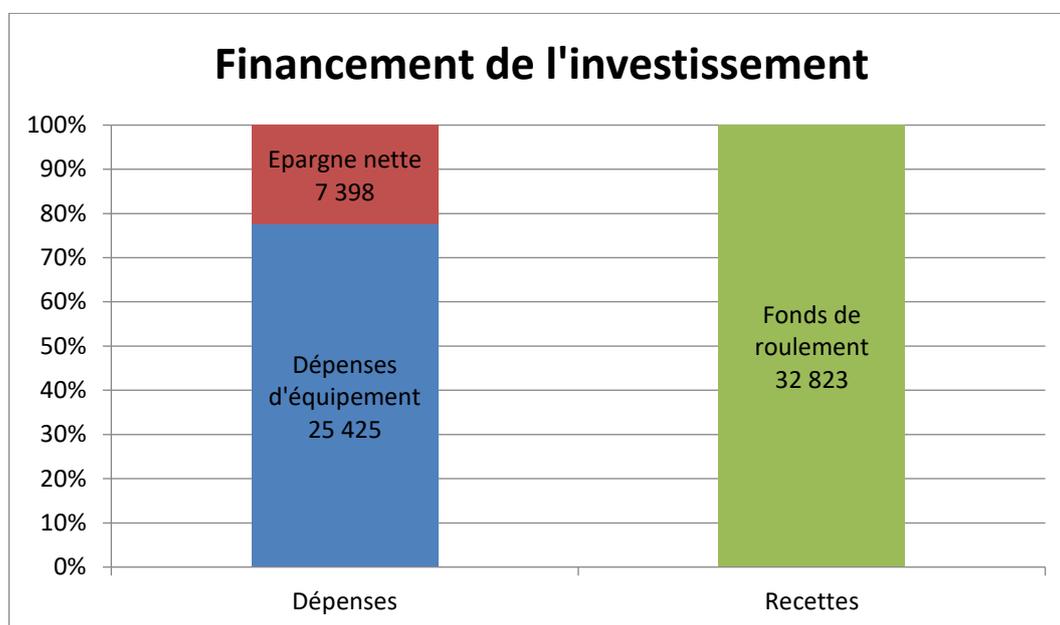
€	2018	2019	évolution €
Produits de fonctionnement courant	2 390	35 111	32 721
- Charges de fonctionnement courant	16 964	36 369	19 405
= EXCEDENT BRUT COURANT	-14 574	-1 258	13 316
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts		3 014	3 014
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts			0
= EPARGNE DE GESTION	-14 574	1 756	16 330
- Intérêts	1	0	-1
= EPARGNE BRUTE	-14 576	1 756	16 332
- Capital	7 893	9 154	1 261
= EPARGNE NETTE	-22 469	-7 398	15 071

L'épargne nette demeure négative et s'élève à -7 398 € en 2019.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 25 425,11 € et concernent principalement des travaux de rénovations (16 460 €) et d'équipement (5 365 €), le solde concernant le remboursement du dépôt de garantie à l'ancien gestionnaire.

Elles sont financées par le fonds de roulement.



D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget cinéma s'élève à 18 312 € au 31 décembre et correspond à une avance accordée en 2012 par le Centre National du Cinéma pour les travaux de numérisation des salles.

	€	2019
Encours brut au 1er janvier		27 466
- Remboursement du capital		9 154
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours		-9 154
= Encours brut au 31 décembre		18 312

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 0%
- Durée résiduelle : 3 ans et 7 mois
- Structure : 100% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

XIII. BUDGET ANNEXE GOLF

Ce budget concerne le golf de Fontenay sur Mer (pôle de proximité de Montebourg).

Son exécution 2019 se présente comme suit :

	€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation		13 691,06	21 269,53	7 578,47		7 578,47
Investissement		7 578,47	7 232,75	-345,72	-10 480,95	-10 826,67
TOTAL DU BUDGET		21 269,53	28 502,28	7 232,75	-10 480,95	-3 248,20

Le résultat 2019 s'élève à 7 232,75 € et le résultat de clôture se chiffre à -3 248,20 €, du même montant que l'année précédente.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 60,53%, ont diminué de 1 747 € (-11%).

	€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)		7 433,96	6 034,59	-1 399,37	-18,82%	44,08%
Charges financières (66)		8 003,66	7 656,47	-347,19	-4,34%	55,92%
TOTAL CHARGES DE FONCT.		15 437,62	13 691,06	-1 746,56	-11,31%	100,00%

Cependant, deux années de redevances avaient été constatées sur l'exercice 2018. Ainsi en affectant la dépense sur l'exercice concerné, l'évolution du chapitre 011 est de +572 € en 2019.

Les charges financières sont en diminution du fait de la diminution de l'encours de la dette.

Les produits de fonctionnement ont diminué de 1 401 € (-6%).

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits de gestion courante (75)	18 206,48	18 752,58	546,10	3,00%	88,17%
Produits exceptionnels (77)	4 463,89	2 516,95	-1 946,94	-43,62%	11,83%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	22 670,37	21 269,53	-1 400,84	-6,18%	100,00%

Les recettes propres sont issues essentiellement des loyers qui se sont élevés à 18 753 € (+3%). Le budget principal a versé une subvention de 2 517 € (-44%).

Hors subvention d'équilibre, les recettes ont augmenté de 546 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget golf se présente ainsi :

€	2018	2019	évolution
Produits de fonctionnement courant	18 206	18 753	3%
- Charges de fonctionnement courant	7 434	6 035	-19%
= EXCEDENT BRUT COURANT	10 773	12 718	18%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	4 464	2 517	-44%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	0	0	n.s.
= EPARGNE DE GESTION	15 236	15 235	0%
- Intérêts	8 004	7 656	-4%
= EPARGNE BRUTE	7 233	7 578	5%
- Capital	7 233	7 578	5%
= EPARGNE NETTE	0	0	n.s.

Le budget golf présente une épargne nulle.

C. La section d'investissement

La section d'investissement ne comporte pas de dépenses hormis le remboursement du capital de la dette.

D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget golf s'élève à 153 272 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 7 578 €.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	168 084	160 851
- Remboursement du capital	7 233	7 578
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-7 233	-7 578
= Encours brut au 31 décembre	160 851	153 272

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78%
- Durée résiduelle : 13 ans et 11 mois

- Structure de taux : 100% sur taux fixe
- Charte Gissler : 100% sur 1A.

XIV. BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2019 suite à la restitution d'équipements et de compétences aux communes (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisines centrales...).

Son exécution 2019 se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	12 966 628,72	15 616 795,18	2 650 166,46		2 650 166,46
Investissement (total)	1 555 629,53	898 883,24	-656 746,29		-656 746,29
Total	14 522 258,25	16 515 678,42	1 993 420,17	0,00	1 993 420,17

Le résultat 2019 s'élève à 1 993 420,17 € sans reprise de résultats antérieurs du fait du premier exercice.

A. La section de fonctionnement

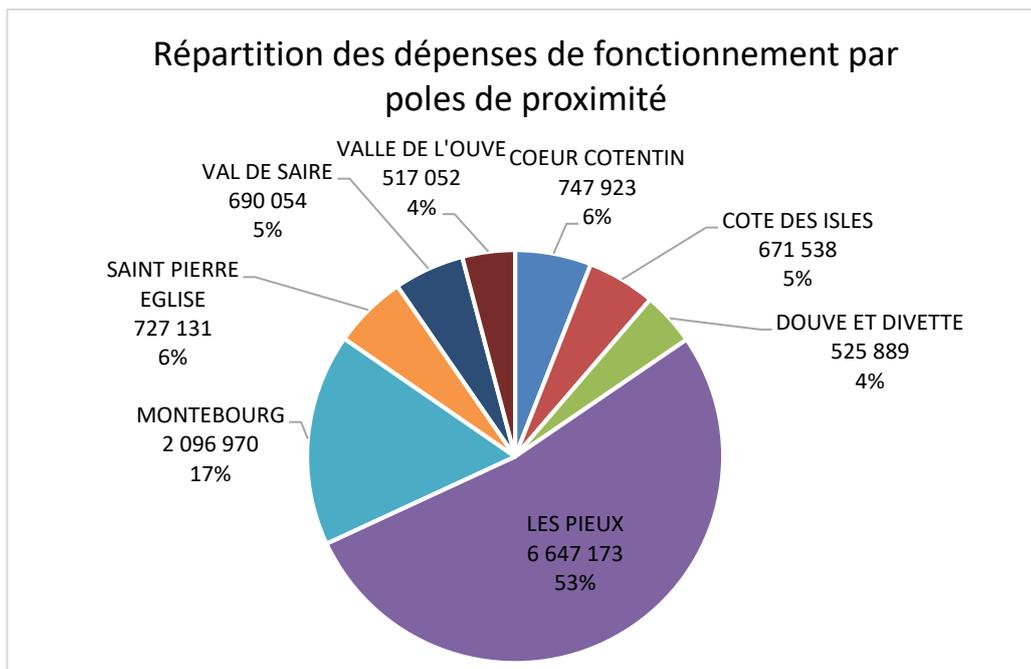
1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 91,74% et s'élèvent à 12 636 306 € tous pôles de proximité confondus.

€	2019	Structure
Charges à caractère général (011)	4 794 597,61	37,94%
Charges de personnel (012)	7 709 169,95	61,01%
Autres charges de gestion courante (65)	45 470,17	0,36%
Charges financières (66)	83 817,58	0,66%
Charges exceptionnelles (67)	3 251,16	0,03%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 636 306,47	100,00%

Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important (61%) suivies des charges à caractère général (38%).

Les dépenses de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 53% (6,6 M€) suivi du pôle de proximité de Montebourg pour 17% (2,1 M€).



Le personnel mis à disposition étant supporté par le budget principal, les charges de personnel sont remboursées par le budget annexe services communs.

Parmi les charges à caractère général, les principales dépenses sont affectées aux postes :

- Produits courants et des fournitures stockables et non stockables (1,5 M€) :

- ✓ Alimentation : 487 128 €
- ✓ Energie, électricité : 329 394 €
- ✓ Combustibles : 187 136 €
- ✓ Fournitures scolaires : 137 954 €
- ✓ Fournitures de petits équipements : 123 441 €
- ✓ Fournitures d'entretien : 70 661 €

- Entretien, réparations (voies, réseaux, bâtiments), locations, maintenance et assurance (1,3 M€) :

- ✓ Contrats de prestation de service (accueil de loisirs, crèche, RAM) : 571 676 €
- ✓ Frais divers (activités et sorties scolaires, extrascolaires) : 187 707 €
- ✓ Entretien, réparations bâtiments : 122 012 €
- ✓ Maintenance : 115 129 €
- ✓ Entretien, réparations réseaux : 90 294 €

- Honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses (2 M€) :

- ✓ Remboursements de frais (au budget principal) : 812 836 €
- ✓ Services extérieurs (restauration scolaire...) : 677 102 €
- ✓ Transports collectifs : 96 121 €
- ✓ Remboursement de frais à d'autres organismes : 77 176 €

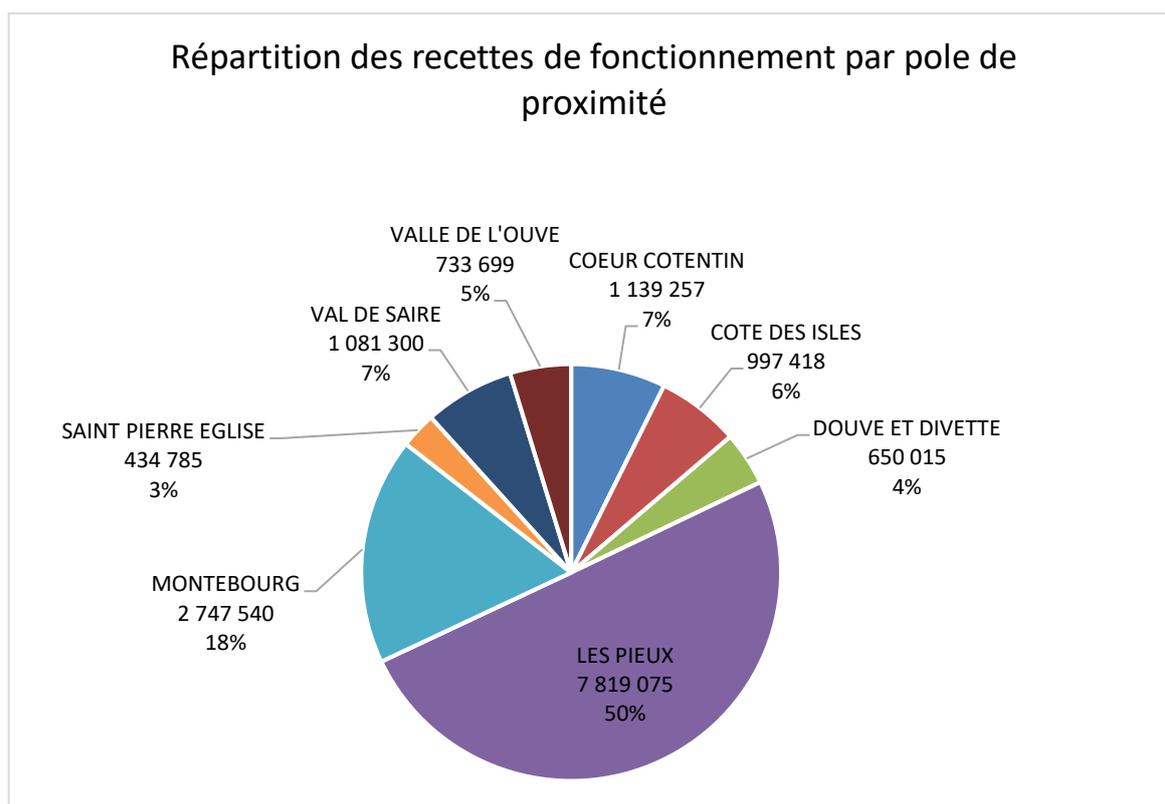
2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, réalisées pour 104,72%, s'élèvent à 15 615 665 € tous pôles de proximité confondus.

	€	2019	Structure
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)		2 560 934,67	16,40%
Atténuations de charges (013)		52 590,79	0,34%
Dotations, subv et participations (74)		2 388 871,84	15,30%
Autres produits de gestion courante (75)		9 735 055,10	62,34%
Produits financiers (76)		22 920,69	0,15%
Produits exceptionnels (77)		855 291,71	5,48%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 615 664,80	100,00%

Les principales recettes proviennent des autres produits de gestion courante (62%) suivi des produits des services (16%) et des dotations et subventions (15%).

Les recettes de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 50% (7,8 M€) suivi du pôle de Montebourg pour 18% (2,7 M€).



Les produits des services et du domaine comprennent notamment les redevances et droits des services perçus au titre des équipements sociaux, culturels, et de loisirs et s'élèvent à 2,4 M€ en 2019.

€	2019
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	68 063,29
Redevances à caractère de loisirs (70632)	109 998,35
Redevances et droits de services à caractère social (7066)	282 537,21
Redevances et droits de services périscolaires et d'enseignement (7067)	1 746 211,76
Redevance petite enfance (70688)	232 554,34
Total	2 439 364,95

Les dotations et participations sont principalement issues des organismes CAF, MSA, pour 2 254 420 €.

Les autres produits de gestion courante comprennent la contribution du budget principal à hauteur de 9 708 122 €, elle-même prélevée sur les attributions de compensation des communes membres conformément aux dispositions prévues par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Enfin, les produits exceptionnels sont constitués d'écritures de régularisation.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

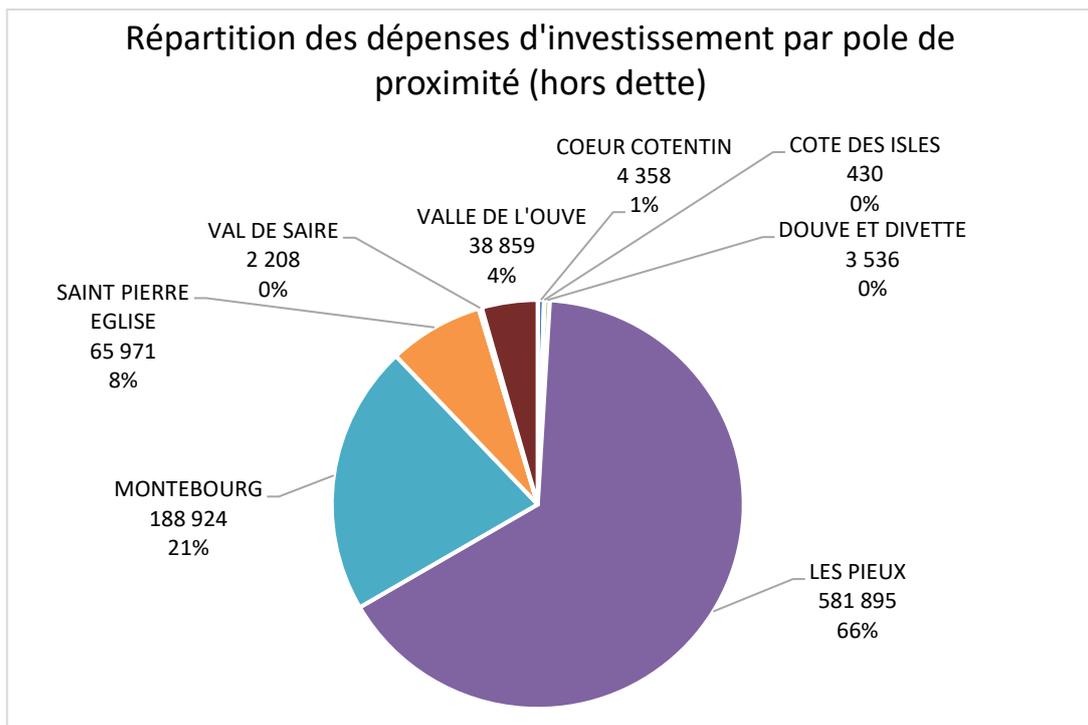
La chaîne de l'épargne du budget annexe services communs se présente ainsi :

€	2019
Produits de fonctionnement courant	14 737 452
- Charges de fonctionnement courant	12 548 938
= EXCEDENT BRUT COURANT	2 188 515
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	878 212
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	3 251
= EPARGNE DE GESTION	3 063 476
- Intérêts	83 818
= EPARGNE BRUTE	2 979 658
- Capital	668 319
= EPARGNE NETTE	2 311 340

L'exercice 2019 dégage une épargne nette excédentaire de 2 311 340 €.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 886 180,59 € dont 66% sur le pôle des Pieux et 21% sur celui de Montebourg :



Les principales opérations concernent :

- Travaux restaurant scolaire Les Pieux : 261 463 €
- Parking groupe scolaire Surtainville : 141 365 €
- Construction pôle enfance Montebourg : 80 636 €
- Travaux de voirie Les Pieux : 74 504 €
- Travaux sur bâtiment scolaire de Montebourg : 48 996 €
- Travaux centre socio-culturel Saint Pierre Eglise : 33 197 €
- Equipement restaurant scolaire Montebourg : 26 786 €

Les recettes d'investissement atteignent 568 560,99 € dont 502 271 € de subventions pour le centre socio-culturel de Saint Pierre Eglise.

D. La dette

La dette du budget services communs a été transférée du budget principal au 1^{er} janvier pour 4 022 043 €.

Sans emprunt nouveau, l'encours s'élève à 3 551 724 € au 31 décembre.

€	2019
Encours brut au 1er janvier	4 220 043
- Remboursement du capital	668 319
- Remboursement anticipé	
+ Emprunt	
= Variation de l'encours	-668 319
= Encours brut au 31 décembre	3 551 724

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,15%
- Durée résiduelle : 7 ans et 4 mois
- Structure : 38,54% de taux variable et 61,46% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

L'encours est principalement affecté aux pôles des Pieux (57%), de la Vallée de l'Ouve (20%) et de Montebourg (17%).

